

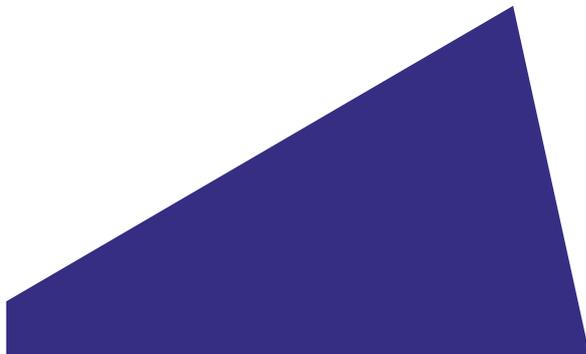


été

2025

Programme  
de formation

é d u c a t i ■ n  
t e r r i t ■ i r e s





En 2025, notre offre de formation continue de s'organiser en deux volets :

- Des formations inter-collectivités directement destinées aux agent-es des Départements et des Régions - pp. 7-40
- Des formations intra destinées à être mises en place à l'initiative des collectivités à l'attention de tout ou partie des secrétaires généraux-ales des EPLE de leur territoire - pp. 44-49

À l'attention des équipes des Départements et des Régions, 6 nouvelles formations à distance font leur entrée au catalogue. Elles ont été conçues pour traiter dans un format court (demi-journée ou journée) des sujets très spécifiques :

- Éducation au développement durable : quelle contribution pour les Départements et les Régions ? - p. 13
- Les essentiels du numérique éducatif - p. 16
- Ressources numériques : quelles obligations et quelles marges d'action pour les collectivités ? - p. 16
- Évaluer les politiques éducatives des collectivités : clés méthodologiques et retours d'expérience - p. 17
- EPLEFPA : maîtriser les spécificités juridiques, budgétaires et financières - p. 28
- Analyser la santé financière des EPLEFPA - p. 28

La plupart de nos formations peuvent être déclinées en intra, telles quelles ou dans un format aménagé, et nous tenons ici à remercier les collectivités qui nous ont fait confiance en 2024 pour former leurs équipes :

les Départements de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de l'Essonne, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, de la Loire, de l'Orne, du Pas-de-Calais, de la Réunion, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Seine-Maritime et de la Seine Saint-Denis ainsi que les Régions Bretagne et Pays de la Loire.

Que ce soit en inter ou en intra, en présence ou à distance, l'équipes de formateur-rices et moi-même nous réjouissons de contribuer à vos projets de formation en 2025 encore.

Bonne lecture !

Élisabeth Leccia  
*Directrice associée*

## Pilota

- 7 Compétences et responsabilités de la collectivité dans le champ de l'éducation
- 8 La convention bipartite entre la collectivité et l'EPLÉ à l'heure de la loi 3DS
- 9 Mettre en œuvre l'autorité fonctionnelle sur les secrétaires généraux-ales des EPLÉ
- 10 Le dialogue de gestion entre la collectivité et l'EPLÉ
- 11 Données de l'Éducation nationale au service du pilotage des politiques éducatives des collectivités 
- 12 Conduire une politique en faveur de la restauration scolaire
- 13 Éducation au développement durable : quelle contribution pour les Départements et les Régions ?  
- 14 Les logements de fonction des EPLÉ
- 15 Contrats d'entretien liés aux bâtiments des EPLÉ : quelles modalités de gestion et de financement ? 
- 16 Les essentiels du numérique éducatif  
- 16 Ressources numériques : quelles obligations et quelles marges d'action pour les collectivités ?  
- 17 Évaluer les politiques éducatives des collectivités : clés méthodologiques et retours d'expérience  
- 18 Penser la place des collectivités dans l'enseignement supérieur et la recherche 

## Financement

- 20 La dotation globale de fonctionnement des EPLÉ
- 21 Approfondissement DGF - Calcul de la part EPS 
- 21 Approfondissement DGF - Écrêtement et fonds de roulement 
- 22 Le contrôle des actes budgétaires des EPLÉ
- 22 Entraînement au contrôle des budgets - Pratique du contrôle et du règlement conjoint
- 23 L'analyse des comptes financiers des EPLÉ
- 23 La santé financière de l'établissement - Ratios et tableaux de bord
- 24 Gestion financière du service de restauration et d'hébergement
- 25 Financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS
- 26 Actualiser les modalités du cofinancement des cités scolaires  
- 27 Les modalités de calcul du forfait d'externat 
- 28 EPLÉFPA : maîtriser les spécificités juridiques, budgétaires et financières  
- 28 Analyser la santé financière des EPLÉFPA  

## Aménagement

- 30 Construire une politique de sectorisation scolaire
- 31 Mettre en œuvre la sectorisation scolaire et les projections démographiques 
- 32 Mesurer la capacité d'accueil des établissements 
- 32 Créer, fusionner et fermer des EPLE

## Agent·es

- 34 Répartition des emplois des ATTEE et référentiels de niveaux de service
- 35 Repérer les situations de risques psychosociaux chez les ATTEE
- 36 De la restriction d'aptitude à l'aménagement du poste de l'ATTEE  
- 37 Équipements et produits pour l'entretien des EPLE : état des lieux et tendances  
- 38 Définir les niveaux de service attendus en matière d'entretien des EPLE  
- 39 Mettre en place des pratiques d'entretien environnemental et durable en EPLE  
- 40 Organiser la mission de maintenance des bâtiments scolaires
- 41 **INFORMATIONS PRATIQUES**

## Faire équipe avec les secrétaires généraux·ales des EPLE

Éducation & Territoires propose aux collectivités des actions de formation directement destinées aux secrétaires généraux·ales des EPLE.

- 44 Accompagner les secrétaires généraux·ales des EPLE dans la prévention des risques psychosociaux chez les ATTEE
- 45 Sensibiliser à une posture de manager favorisant la coopération et le bien-être au travail
- 46 Sensibiliser à la prévention et à la gestion des conflits dans les équipes d'ATTEE
- 47 Accompagner les secrétaires généraux·ales des EPLE dans la gestion financière des compétences partagées
- 48 Impliquer les secrétaires généraux·ales des EPLE dans l'organisation de la mission d'entretien et l'encadrement des ATTEE
- 49 Impliquer les secrétaires généraux·ales des EPLE dans l'organisation de la mission de maintenance

- 50 **BULLETIN D'INSCRIPTION**
- 51 **CALENDRIER 2025**

# Pilote

Les compétences des collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation sont partagées avec l'autorité académique et l'EPLE. Ce régime juridique particulier implique une action concertée des acteurs du système éducatif à l'échelle locale.

## FORMATEUR•RICES

**Laure Audeguy**, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPLE

**Jérôme Belly**, chef de bureau en charge de la restauration scolaire au sein de la direction de l'éducation et des collèges du Département de la Dordogne

**François Chambrette**, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPLE

**Marie Cornillon**, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPLE

**Marc Debène**, professeur agrégé de droit public, ancien recteur d'académie, auteur des commentaires du *Code de l'éducation* pour les éditions Dalloz depuis 2006

**Catherine Moisan**, ancienne directrice de direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, ancienne directrice des affaires scolaires de la Ville et du Département de Paris

**Marjorie Norbis**, directrice du pôle conseil de la société Éducation & Territoires

**Bernard Pouliquen**, inspecteur général honoraire de l'éducation, du sport et de la recherche, ancien vice-président de la Région Bretagne en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la transition numérique

**Serge Pouts-Lajus**, directeur de la société Éducation & Territoires

**Jean-Charles Ringard**, inspecteur général honoraire de l'éducation, du sport et de la recherche et ancien directeur général délégué en charge de l'éducation, de l'offre de formation et de l'emploi de la Région des Pays de la Loire

**Alexandre Rutigliano**, consultant pour Éducation & Territoires

## NOS RÉFÉRENCES - ÉTUDES ET CONSEIL



- Élaboration d'un référentiel de qualité des conditions d'accueil et d'apprentissages dans les EPLE
- Accompagnement à la rédaction du règlement d'attribution et d'occupation des logements de fonction des collèges

## NOUVEAUTÉS

- **Éducation au développement durable : quelle contribution pour les Départements et les Régions ?** - Page 13
- **Les essentiels du numérique éducatif** - Page 16
- **Ressources numériques : quelles obligations et quelles marges d'action pour les collectivités ?** - Page 16
- **Évaluer les politiques éducatives des collectivités : clés méthodologiques et retours d'expérience** - Page 17

# Compétences et responsabilités de la collectivité dans le champ de l'éducation

## Objectifs

- Appréhender l'ensemble des responsabilités actuelles des collectivités territoriales vis-à-vis des EPLE
- Apprécier le concept d'autonomie de l'EPLE du point de vue juridique et pratique
- Différencier les responsabilités respectives de l'État, des collectivités territoriales et de l'EPLE
- Évaluer pour les différentes missions les marges de manœuvre dont disposent les collectivités

## Programme

- Les missions de planification
- La construction et le fonctionnement matériel des établissements
- Les missions de service public des collectivités : accueil, restauration, hébergement, maintenance et entretien
- Les conventions entre la collectivité et l'EPLE
- L'autorité fonctionnelle de la collectivité sur les secrétaires généraux-ales des EPLE
- Le numérique
- Les logements de fonction
- Le budget : élaboration, vote et contrôle
- Le compte financier
- La gestion des ATTEE

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** Jeudi 30 et vendredi 31 janvier 2025

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1270 €

## PUBLIC

Agent·es nouvellement nommé·es au sein des services en charge des collèges et des lycées

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Marc Debène

## EN BREF

La formation détaille les compétences des collectivités dans le champ de l'éducation et présente les bases juridiques permettant de mesurer l'étendue des marges de manœuvre dont disposent les Départements et les Régions et les limites de l'autonomie revendiquée par les EPLE.

## POINT FORT

Éclairage juridique illustré par de nombreux exemples

# La convention bipartite entre la collectivité et l'EPLÉ à l'heure de la loi 3DS

## Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique et institutionnel qui sous-tend les relations conventionnelles entre collectivité, État et EPLE
- Comprendre les enjeux liés à la convention bipartite entre la collectivité et l'EPLE
- Définir les contenus de la convention relatifs aux compétences de la collectivité
- Mesurer les incidences de l'instauration par la loi 3DS de l'exercice de l'autorité fonctionnelle de la collectivité sur les secrétaires généraux-ales des EPLE et savoir les transposer dans la convention et les modalités relationnelles entre la collectivité, le-la chef-fe d'établissement et le-la secrétaire général-e de l'EPLE
- Définir les conditions optimales d'élaboration et de mise en œuvre de la convention bipartite
- Maîtriser les procédures juridiques de passation

## Programme

- Le cadre partenarial et son évolution avec la loi 3DS
- Les différents types de conventionnement et leur articulation
- Le périmètre de la convention collectivité/EPLE : l'indispensable et le facultatif
- Démarche, contenus et outils au service des ambitions éducatives de la collectivité : apports et études de cas
- Ateliers sur la préfiguration d'un dispositif conventionnel aboutissant à l'élaboration d'une feuille de route adaptable par chaque collectivité

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** Jeudi 13 et vendredi 14 mars 2025

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1270 €

## PUBLIC

Agent-es des directions en charge des collèges et des lycées

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Jean-Charles Ringard

## EN BREF

Les lois de décentralisation et les mesures de déconcentration ont contribué à modifier en profondeur les relations entre les collectivités territoriales, l'État et les EPLE.

La loi 3DS est venue accentuer encore le niveau de coopération entre les collectivités et les EPLE en instaurant une autorité fonctionnelle de la collectivité sur les secrétaires généraux-ales des EPLE. La mise en œuvre de cette disposition repose sur l'actualisation de la convention qui lie la collectivité à chaque EPLE. À condition de s'inscrire dans une véritable démarche partenariale, elle peut être considérée par la collectivité comme une opportunité d'affirmer son projet politique en matière d'éducation tout en préservant ou consolidant la qualité des relations avec les chef-fes d'établissement, les secrétaires généraux-ales des EPLE et l'ensemble de la communauté éducative.

La formation s'intéresse à la convention collectivité territoriale/EPLE sous trois angles complémentaires : juridique, institutionnel et opérationnel. Pour ce faire, elle combine apports théoriques, témoignage, partages d'expériences et travaux en ateliers.

## ADAPTABLE EN INTRA

*Département de Loiret - 2023*

Animation d'un séminaire de travail avec les équipes de direction des 58 collèges publics

## POINT FORT

Témoignage d'un Département et études de cas à partir de conventions intégrant l'autorité fonctionnelle de la collectivité sur les secrétaires généraux-ales des EPLE

# Mettre en œuvre l'autorité fonctionnelle sur les secrétaires généraux·ales des EPLE

## Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique et institutionnel
- Apprécier la notion d'autorité fonctionnelle dans le contexte de la relation entre la collectivité de rattachement et les secrétaires généraux·ales des EPLE
- Définir les ambitions de la collectivité et ses incidences sur l'actualisation de la convention bipartite collectivité/EPLE
- Déterminer un plan de mise en œuvre de l'article 145 dans toutes ses dimensions dont l'organisation interne de la collectivité et l'accompagnement des secrétaires généraux·ales des EPLE

## Programme

- Les fondements juridiques et institutionnels
  - L'article 145 de la loi 3DS
  - Le « Guide de mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle des collectivités de rattachement sur les adjoints gestionnaires » (MENJ - Juillet 2022)
- La notion d'autorité fonctionnelle
  - Définition et périmètre d'application
  - Intérêt et écueils à anticiper
  - Autorité fonctionnelle et autorité hiérarchique
  - Focus sur la possible contribution de la collectivité à l'évaluation professionnelle des secrétaires généraux·ales des EPLE
- La coopération avec les EPLE
  - Analyse des pratiques existantes : état des lieux des dispositifs conventionnels et des modalités de travail avec les secrétaires généraux·ales des EPLE
  - La convention bipartite collectivité/EPLE : quelles actualisations nécessaires pour mettre en œuvre l'autorité fonctionnelle ? quelle démarche adopter ?
- La construction d'un plan de mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle :
  - La concertation à engager : objectifs, contenus, acteurs, calendrier et modalités
  - L'organisation interne de la collectivité
  - L'accompagnement des secrétaires généraux·ales des EPLE : outiller et renforcer les compétences
  - Les outils au service de la démarche : tableaux de bord, dialogue de gestion, lettres de mission, etc.
  - Conception d'un prototype de plan d'actions

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** Jeudi 23 et vendredi 24 janvier 2025

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1270 €

## PUBLIC

Agent-es des directions en charge des collèges et des lycées

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Jean-Charles Ringard

## EN BREF

L'article 145 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 a introduit une réalité nouvelle : l'autorité fonctionnelle de la collectivité sur les secrétaires généraux·ales des EPLE. En concertation avec Régions de France et l'Assemblée des Départements de France, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a publié dès juillet 2022 un guide de mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle des collectivités de rattachement sur les secrétaires généraux·ales des EPLE, notamment pour apporter des réponses concrètes aux interrogations, voire oppositions, des représentant-es des équipes de direction. Dans ce contexte, se saisir des possibilités ouvertes par la loi tout en préservant la qualité des relations avec les EPLE et leurs représentants, reste un défi pour les services des Départements et des Régions en charge du fonctionnement des collèges et des lycées. La formation vise à proposer une démarche et des outils pour mettre en œuvre de manière opérationnelle, et dans un intérêt partagé entre collectivité et EPLE, cette autorité fonctionnelle.

## POINT FORT

Retours d'expérience, échanges de pratiques et élaboration de fiches outils

# Le dialogue de gestion entre la collectivité et l'EPL

## Objectifs

- Maîtriser le cadre général du dialogue de gestion entre la collectivité territoriale et l'EPL : objectifs, moyens, modalités de pilotage et de mise en œuvre
- Être en mesure de conduire le dialogue de gestion avec un EPL
- Inscrire durablement le dialogue de gestion avec les EPL dans le fonctionnement de la collectivité
- Mettre le dialogue de gestion au service de l'application de la loi 3DS

## Programme

- Place du dialogue de gestion dans le pilotage de la politique éducative de la collectivité en lien avec l'autorité fonctionnelle instaurée par la loi 3DS
- Présentation de différentes approches du dialogue
- Périmètre du dialogue de gestion :
  - Lien avec la convention collectivité/EPL
  - Dotation globale de fonctionnement et subventions complémentaires
  - Moyens humains mis à disposition par la collectivité
  - Patrimoine et équipements
  - Numérique
  - Restauration
  - Etc.
- Outils du dialogue de gestion
- Démarche et calendrier de mise en œuvre
- Témoignage d'une collectivité conduisant depuis plusieurs années un dialogue de gestion avec les EPL

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** Jeudi 22 et vendredi 23 mai 2025

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1270 €

## PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation, des ressources humaines et du patrimoine en charge du suivi des collèges et des lycées

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Jean-Charles Ringard

## EN BREF

La mise en place d'un dialogue de gestion permet un pilotage et une gestion concertée des politiques éducatives et s'inscrit dans une logique de performance. Cette formation aborde les conséquences de la mise en œuvre de la loi 3DS sur les relations entre la collectivité, les EPL et plus largement, les partenaires de l'Éducation nationale.

Elle fournit aux participant-es une méthode pour faire du dialogue de gestion un véritable outil de concertation et de négociation avec les EPL.

## ADAPTABLE EN INTRA

*Département de la Seine-Saint-Denis - 2024*

Conception d'un module sur mesure pour l'équipe du nouveau service chargé des relations aux communautés éducatives

## POINT FORT

Témoignage d'une collectivité, retours d'expérience et travaux en petits groupes

# Données de l'Éducation nationale au service du pilotage des politiques éducatives des collectivités

## Objectifs

- Mieux connaître l'ensemble des données disponibles
- Maîtriser la signification et les utilisations possibles des indicateurs publics par établissement (IPS, IVAC, IVAL, indice d'éloignement)
- Tirer parti des expériences de convention de partage des données entre collectivité et services académiques

## Programme

- Présentation de l'ensemble des données et des raisons pour lesquelles certaines ne sont pas publiques
- Explication des IPS, des IVAC (et IVAL), de l'indice d'éloignement
- Présentation d'expériences de partages de données entre collectivité et services académiques
- Le cas particulier d'ARCHIPEL (ex APAE)

## POINT FORT

Un éclairage synthétique et opérationnel sur les données exploitables par les collectivités

**LIEU** À distance

**DURÉE** 0,5 jour

**DATE** Jeudi 20 mars 2025



**PRIX NET / STAGIAIRE** 350 €

## PUBLIC

Agent-es des directions en charge des collèges et des lycées

**FORMATRICE RÉFÉRENTE** Catherine Moisan

## EN BREF

Les services de l'Éducation nationale disposent de nombreux systèmes d'information, indicateurs et analyses qui peuvent présenter un intérêt pour les collectivités territoriales.

Certaines de ces données sont rendues publiques par la DEPP (notes d'information, RERS) qui publie des informations et analyses globales au niveau national ou académique. Il existe aussi des données par établissement telles que l'IPS, IVAC ou IVAL. Mais d'autres données ne sont pas publiques pour différentes raisons.

La formation vise à présenter l'ensemble de ces données, montrer leurs utilisations possibles par les collectivités locales et donner des exemples sur les modalités du partage de données entre la collectivité et les services académiques.

# Conduire une politique en faveur de la restauration scolaire

## Objectifs

- Connaître le cadre législatif et réglementaire
- Définir les enjeux et les objectifs d'une politique globale de restauration scolaire
- Mettre en œuvre une politique de restauration scolaire sur son territoire : choix stratégiques, pilotage, dialogue de gestion et évaluation

## Programme

- Bref rappel du cadre réglementaire et sanitaire avec un focus sur les lois Egalim et les compétences spécifiques des Départements et des Régions
- L'information et l'éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire prévues par l'Éducation nationale
- Le projet de restauration scolaire de la collectivité et ses 5 enjeux prioritaires :
  - Enjeux financiers : tarifs, tarification sociale et aides aux familles, DGF, modalités d'achat
  - Enjeux économiques et sociétaux : développement du territoire, auto-suffisance locale, production durable, filière agro-alimentaire, etc.
  - Enjeux humains : fiches de poste, évolution des métiers, formation
  - Enjeux éducatifs : lutte contre le gaspillage alimentaire, équilibre alimentaire, climat scolaire, implication des élèves et projets au sein des établissements
  - Enjeux organisationnels et techniques : organisation du travail des ATTEE, évolution du service, modalités de confection des repas, équipements
- Achat alimentaire responsable et respect des règles de la commande publique
- L'accompagnement de la politique territoriale : formation des chef-fes de cuisine, sensibilisation des secrétaires généraux-ales des EPLE, concertation avec les acteurs du territoire
- Le dialogue et le suivi avec les EPLE : organisation des services de la collectivité, évaluation et démarche qualité, indicateurs et outils de suivi

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** Jeudi 16 et vendredi 17 octobre 2025

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1270 €

## PUBLIC

Agent-es des directions en charge des collèges et des lycées

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Jean-Charles Ringard

## EN BREF

Pour les collectivités, la mission de restauration en EPLE se situe au carrefour d'enjeux aussi cruciaux que divers : enjeux sociaux, environnementaux, économiques, techniques, éducatifs et de santé.

La qualité des repas doit évidemment se situer au cœur des dispositifs mis en place mais cette priorité doit s'articuler avec d'autres éléments déterminants comme les ambitions politiques de la collectivité en matière de restauration responsable et durable (production vertueuse, traçabilité, auto-suffisance locale, choix éducatifs, etc.), sa responsabilité sanitaire et réglementaire, les moyens humains et financiers mobilisables et la qualité du dialogue avec les secrétaires généraux-ales des EPLE sur l'organisation de la mission. La restauration, compte tenu des compétences des collectivités territoriales et de l'évolution du cadre législatif et réglementaire, relève d'une approche systémique qui en fait un enjeu majeur de politique publique. Ainsi, la formation permet aux participant-es d'embrasser l'ensemble des thématiques qui méritent d'être prises en compte au moment de définir ou de réviser une politique globale en faveur de la restauration scolaire. Elle repose notamment sur le témoignage d'un Département avancé et sur des séquences de travail en atelier.

## ADAPTABLE EN INTRA

*Département de Seine-Maritime - 2024*

Déclinaison intégrant deux ateliers thématiques conçus pour répondre aux besoins particuliers des équipes

## POINT FORT

Témoignage d'un Département avancé et co-construction d'une fiche outil sur les éléments incontournables pour la conduite d'une politique globale de restauration scolaire

# Éducation au développement durable : quelle contribution pour les Départements et les Régions ?

Nouveau

## Objectifs

- Prendre connaissance des dispositifs d'EEDD sur lesquels la collectivité peut s'appuyer : leviers au niveau académique, projets financés par des établissements publics, etc.
- Identifier les points de convergence possibles entre les politiques d'aménagement du territoire et l'EEDD
- Maîtriser l'éco-système d'acteurs mobilisables sur un territoire

## Programme

- Panorama des thématiques qui suscitent l'intérêt des acteurs éducatifs souhaitant développer des projets d'EEDD
- Vue d'ensemble des ressources mobilisables
- Le réseau d'acteurs et les dispositifs existants
- Exemples de politiques territoriales en faveur de la transition écologique intégrant l'EEDD
- Éclairage sur les moyens à partir d'exemples régionaux

## POINT FORT

Des bases concrètes pour amorcer ou renouveler une dynamique sur l'EEDD au sein de la collectivité

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour

DATE Mardi 7 octobre 2025



PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

## PUBLIC

Agent.es des directions de l'éducation des Régions et Départements

FORMATRICE RÉFÉRENTE Marjorie Norbis

## EN BREF

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), portée aussi bien par les acteurs de l'Éducation nationale que ceux de l'éducation populaire, existe de longue date mais reste aux marges des priorités éducatives. Interdisciplinaire par nature et sujet propice à la mise en place de projets sur les temps scolaires et périscolaires favorisant l'autonomie des élèves, son développement est le plus souvent entravé par une absence de temps et de moyens dédiés et un manque de continuité dans le soutien aux projets engagés par les communautés éducatives. Les politiques de transition écologique menées par les collectivités créent toutefois des conditions favorables pour contrecarrer cette tendance et offrent un cadre pour mettre l'action territoriale au service de la pédagogie.

La formation propose ainsi des pistes pour structurer une politique territoriale de soutien à l'EEDD et rend compte de la manière dont certaines collectivités parviennent à s'en servir comme d'un outil de la transition écologique.

# Les logements de fonction des EPLE

## Objectifs

- Connaître la définition des différents types d'attribution de logement et le régime juridique applicable à chacun d'eux
- Distinguer les régimes applicables aux agent-es de l'État et aux agent-es de la collectivité
- Définir les contreparties imposées aux occupant-es des logements
- Prévenir les contentieux

## Programme

- Principes généraux :
  - Textes de référence et jurisprudence
  - Propriété publique et domanialité
  - Spécificités des logements de fonction dans les EPLE
  - Bénéficiaires : agent-es de l'État et des collectivités
- Les modalités d'occupation :
  - Nécessité absolue de service (NAS)
  - Convention d'occupation précaire avec astreintes (COPA)
  - Convention d'occupation précaire (COP)
  - Procédure d'attribution
  - Gratuité et redevances
  - Avantages accessoires
  - Obligations des occupant-es
- Perte du logement de fonction :
  - Les différents cas
  - Garanties des droits des occupant-es
- Procédure d'expulsion :
  - Une procédure juridictionnelle
  - Le référé, procédure d'urgence
  - Le jugement d'expulsion et son application

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** Jeudi 9 et vendredi 10 octobre 2025

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1270 €

## PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation en charge de la gestion des logements de fonction des EPLE

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Marc Debène

## EN BREF

La formation présente les fondements juridiques indispensables à une gestion rigoureuse des logements de fonction des personnels de l'État et des personnels territoriaux.

## ADAPTABLE EN INTRA

*Département de l'Orne - 2024*

Formation destinée à doter l'équipe d'un socle commun de connaissances en vue de la rédaction d'un nouveau règlement à l'attention des collègues

## POINT FORT

Préfiguration d'un règlement des logements de fonction

# Contrats liés aux bâtiments des EPLE : quelles modalités de gestion et de financement ?

## Objectifs

- Appréhender les responsabilités des collectivités territoriales vis-à-vis de la sécurité, de la maintenance et de l'entretien des bâtiments scolaires
- Définir une politique de gestion des contrats : quelle répartition entre collectivité et EPLE ?
- Être en mesure d'accompagner les EPLE en cas de reprise des contrats par la collectivité
- Mettre en place des règles de financement adaptées aux contraintes de la collectivité et garantissant un traitement équitable des EPLE

## Programme

- Cadrage juridique : loi du 11 août 2004, code de la construction et de l'habitation, arrêté du 25 juin 1980
- Compétences des collectivités dans le domaine des contrats : contrôles obligatoires, entretien obligatoire et autres contrats
- Recensement des contrats obligatoires pour la collectivité et hiérarchisation des autres contrats par ordre de priorité
- Gestion directe ou délégation aux EPLE : quels avantages ? quelles limites ?
- En cas de gestion directe par la collectivité : quel accompagnement des EPLE ?
- En cas de gestion directe par les EPLE : quelles modalités de financement par les collectivités ? DGF, subvention spécifique ou remboursement des dépenses réelles
- Témoignage sur une politique régionale
- Échange de pratiques entre participant-es

**LIEU** À distance

**DURÉE** 1 jour

**DATE** Mardi 17 juin 2025



**PRIX NET / STAGIAIRE** 660 €

## PUBLIC

Agent-es des directions en charge de l'éducation et du patrimoine

**FORMATRICE RÉFÉRENTE** Laure Audeguy

## EN BREF

Les Départements et les Régions sont responsables de la mission générale d'entretien des EPLE et de l'ensemble des obligations qui en découlent en matière de contrats d'entretien des bâtiments.

Des contrats de contrôle et de maintenance des bâtiments s'imposent à tous les EPLE.

Deux modalités de gestion sont aujourd'hui mises en œuvre et peuvent être amenées à co-exister sur un même territoire : la prise en charge directe par la collectivité de tout ou partie des contrats et la délégation à l'EPLE de tout ou partie des prérogatives de la collectivité.

La formation permet d'apprécier les atouts et les limites de ces différents modes de gestion ainsi que leur incidence sur les modalités de financement des contrats par la collectivité et sur les relations avec les EPLE.

Pour la collectivité, l'enjeu est de combiner qualité des prestations, maîtrise des coûts et préservation d'un cadre partenarial constructif avec les EPLE.

## POINT FORT

Témoignage sur une politique régionale

# Les essentiels du numérique éducatif

Nouveau

## Objectifs

- Connaître dans le détail les obligations respectives des collectivités et de l'État
- Savoir apprécier les besoins des enseignants et des personnels d'administration
- Identifier les bonnes pratiques des collectivités
- Anticiper les évolutions probables

## Programme

- Historique et comparaisons internationales
- Répartition des compétences et des responsabilités
- Les politiques de l'État : TNE, doctrine technique, référentiel d'équipement, logiciel libre, etc.
- Le numérique de l'EPL : infrastructure, équipements, applicatifs
- Le numérique au service de la pédagogie et le numérique au service de la communauté éducative
- Focus sur des applications et services phares : Pronote, ENT, Op@le, ressources pédagogiques
- Les données de l'éducation et le RGPD
- Composantes d'une politique territoriale et services mobilisés par sa mise en œuvre (éducation, DSI, bâtiments)
- Modes de gestion de la maintenance : internalisée, externalisée, mixte
- Perspectives

LIEU À distance

DURÉE 1 jour

DATE Jeudi 5 juin 2025



PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

## PUBLIC

Agent-es des directions en charge du numérique des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

## EN BREF

Depuis 1985, les Départements et les Régions sont en charge de la fourniture d'équipements informatiques pour les collèges et les lycées. En 2013, leur responsabilité a été étendue à l'ensemble des équipements numériques, leur maintenance et la fourniture d'applications nécessaires aux échanges au sein de la communauté éducative. La formation propose une vue d'ensemble des multiples composantes du numérique éducatif dans tous ses aspects : technologique, pédagogique, juridique et partenarial.

## POINT FORT

Un panorama complet par un expert reconnu du domaine

# Ressources numériques : quelles obligations et quelles marges d'action pour les collectivités ?

Nouveau

## Objectifs

- Savoir distinguer les différentes catégories de ressources et leurs évolutions au cours du temps
- Relier les politiques d'équipement et les ressources : quelles ressources pour quels équipements ?
- Maîtriser le cadre juridique définissant les responsabilités respectives de l'État et des collectivités ainsi que les règles des marchés publics d'acquisition de droits d'usage
- Conduire un dialogue constructif avec les établissements et les services académiques

## Programme

- Qu'entend-on par ressource numérique éducative ?
- Répartition des responsabilités entre l'État et les collectivités : zones claires et zones grises
- Catégories de ressources : génériques, didactiques publiques, propriétaires, libres, etc.
- Les ressources et leurs usages dans les établissements
- Quelques exemples de ressources phares : Pronote, ENT, outils bureautiques, applicatifs pédagogiques
- Modes de diffusion des ressources pédagogiques (le GAR)
- La filière Edtech française : état des lieux et tendances
- Les apports de l'intelligence artificielle
- Exemples de politiques volontaristes de collectivités

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour

DATE Mardi 30 septembre 2025



PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

## PUBLIC

Agent-es des directions en charge du numérique des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

## EN BREF

Les lois de décentralisation ont fixé et clarifié les responsabilités respectives de l'État et des collectivités en matière de numérique éducatif. Une zone grise demeure cependant, celle des « ressources numériques » qui peuvent être fournies aux établissements scolaires aussi bien par l'État que par la collectivité de tutelle. Ainsi, le plus souvent, les ENT sont financés par les collectivités et les applications pédagogiques par l'État. Mais de multiples exceptions existent car les textes ne sont pas suffisamment précis. La formation vise à éclairer cette zone grise de responsabilités.

## POINT FORT

Éclairage synthétique et complet sur un sujet aux nombreuses zones de flou

# Évaluer les politiques éducatives des collectivités : clés méthodologiques et retours d'expérience

Nouveau

## Objectifs

- Délimiter le périmètre de l'évaluation : distinguer ce qu'il est intéressant en soi d'évaluer de ce qu'il est important d'évaluer pour piloter une politique
- Formuler des questionnements évaluatifs pertinents, cohérents avec les sources de données accessibles et à la portée des moyens de la collectivité
- Structurer une démarche d'évaluation en choisissant des outils méthodologiques et en mobilisant les ressources adaptées aux objectifs poursuivis

## Programme

- Les principes de l'évaluation des politiques publiques : généralités, exemples et difficultés spécifiques au champ éducatif
- Les étapes préalables au déploiement d'une démarche évaluative
  - Reconstituer la logique d'action sous-jacente à une politique éducative
  - Définir les finalités poursuivies par la collectivité et les moyens à mobiliser
  - Clarifier le rôle joué par les partenaires : diagramme logique d'impacts, sociogramme des acteurs, etc.
- Choisir entre évaluation interne et évaluation externe
- Articuler les approches quantitatives et qualitatives de l'évaluation
- Les fondamentaux du référentiel d'évaluation
  - Les registres de l'évaluation : efficacité, pertinence, efficience, cohérence, etc.
  - Les questions évaluatives
  - Les critères de jugement et indicateurs
- Déploiement de la démarche évaluative, outils et méthodes pour la collecte de données :
  - Identifier les sources documentaires
  - Concevoir et diffuser des questionnaires
  - Observer des situations de terrain
  - Conduire des entretiens individuels et en petits groupes
  - Animer des grands groupes
- Produire un jugement évaluatif et rédiger un rapport d'évaluation
- Communiquer et exploiter les résultats de l'évaluation

LIEU À distance

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 27 mai 2025



PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

## PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation

FORMATRICE RÉFÉRENTE Marjorie Norbis

## EN BREF

Cette formation s'appuie sur les méthodes de l'évaluation des politiques publiques pour proposer des clés méthodologiques permettant aux collectivités de conduire une évaluation de leurs initiatives et de leurs politiques qui soit à la fois rigoureuse et réaliste par rapport aux moyens dont elles disposent. En effet, les démarches d'évaluation de dispositifs éducatifs butent souvent sur des ambitions démesurées en matière d'évaluation des impacts sur la réussite éducative des jeunes.

La formation propose à la fois un cadre théorique solide et des modalités de mise en œuvre accessibles.

## POINT FORT

Retours d'expérience nombreux et variés sur des évaluations de politiques éducatives nationales et locales

# Penser la place des collectivités dans l'enseignement supérieur et la recherche

Version révisée

## Objectifs

- Maîtriser le cadre institutionnel et juridique qui régit le système de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Appréhender les responsabilités des collectivités territoriales et évaluer les marges d'action dont elles disposent
- Anticiper les évolutions institutionnelles qui concernent les collectivités territoriales et en particulier les Régions
- Prendre en compte la perspective européenne

## Programme

- Présentation du système ESR
  - Formations et diplômes
  - Le cadre : une organisation en cycles universitaires et niveaux de formation
  - Le monopole étatique de la collation des grades et des titres universitaires
  - Accréditation, habilitation et reconnaissance des diplômes
  - Formations universitaires et formations professionnelles
- Établissements
  - Établissements publics d'enseignement supérieur : universités et autres EPSCP
  - Établissements privés d'enseignement supérieur, lucratif et non lucratifs (EESPIG)
  - Regroupements et associations : COMUE et EPE
- Compétences des collectivités territoriales
  - La Région, chef de file
  - Le Département
  - Le bloc communal
- Financements
  - Le budget de l'État
  - Le budget des collectivités
- Enjeux territoriaux
  - Les outils de programmation (CPER) et de prospective (SRESRI)
  - De possibles schémas départementaux
  - La vie étudiante : logement, restauration, santé
  - La recherche : aides doctorales et postdoctorales ; aides à l'innovation
  - Des politiques locales : l'ESR, attractivité, campus

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** Jeudi 13 et vendredi 14 novembre 2025

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1270 €

## PUBLIC

Agent-es en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les Régions et les Départements

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Marc Debène

## EN BREF

Cette formation permet aux participant-es d'appréhender l'organisation et les dynamiques du système de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) pour mieux évaluer le champ possible d'intervention des Départements et des Régions. Si l'enseignement supérieur est une compétence de l'État, les collectivités territoriales, notamment les Régions, jouent un rôle important en matière de programmation des investissements (CPER) et de prospective (SRESRI, S3). Certaines formations ne peuvent être organisées qu'avec leur concours (BTS, formations sociales et de santé).

Par ailleurs, l'enseignement supérieur et la recherche constituent un levier déterminant pour le développement économique et l'aménagement du territoire. Dans un contexte en évolution permanente, la formation s'attache à présenter les principes généraux tels qu'ils résultent notamment du code de l'éducation, l'organisation des formations supérieures et des diplômes qui les sanctionnent, la diversité des établissements d'enseignement supérieur et leur dynamique d'évolution (autonomie, regroupement), les possibilités ouvertes par l'Union européenne et le champ d'action des collectivités territoriales, notamment des Régions.

## POINT FORT

Présentation du système ESRI à travers le prisme des collectivités territoriales et retour d'expérience sur une politique régionale avancée

# Financement

Depuis le premier acte de la décentralisation, les Départements et les Régions ont une obligation de financement du fonctionnement des établissements publics d'enseignement, dans le cadre d'un régime juridique dit de compétences partagées.

## FORMATEUR·RICES

**Laure Audeguy**, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

**François Chambrette**, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

**Marie Cornillon**, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

**Geneviève Fernier**, ex-inspectrice de l'enseignement agricole à compétence générale (secteur administratif, juridique et financier) ; ex-gestionnaire d'EPLFPA

**Jérémy Noyé**, gestionnaire-comptable d'EPL

**Serge Pouts-Lajus**, directeur de la société Éducation & Territoires

**Jean-Charles Ringard**, inspecteur général honoraire de l'éducation, du sport et de la recherche et ancien directeur général délégué en charge de l'éducation, de l'offre de formation et de l'emploi de la Région des Pays de la Loire

**Joël Simon**, ex-inspecteur de l'enseignement agricole à compétence « administratif, juridique et financier » ; ex-coordonnateur des inspections administratives, juridiques et financières

**Florence Zimmerlin**, cheffe du service « fonctionnement des lycées, internats, restauration » de la Région Grand Est

## NOS RÉFÉRENCES - ÉTUDES ET CONSEIL



- Calcul de la dotation globale de fonctionnement sur la base de critères objectifs
- Harmonisation des tarifs de restauration
- Audit de la situation financière d'établissements
- Calcul des forfaits d'externat des établissements d'enseignement privés
- Rédaction des conventions inter-collectivités et inter-EPL pour le financement des cités scolaires
- Révision du financement des sections et établissements particuliers (SEGPA, EREA, ERPD)

## NOUVEAUTÉS

- Actualiser les modalités du cofinancement des cités scolaires - Page 26
- EPLFPA : maîtriser les spécificités juridiques, budgétaires et financières - Page 28
- Analyser la santé financière des EPLFPA - Page 28

# La dotation globale de fonctionnement des EPLE

## Objectifs

- Mesurer les enjeux liés à la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Comprendre les principes généraux, juridiques et techniques, présidant au calcul de la DGF
- Savoir analyser de façon critique la grille actuelle de calcul de la collectivité
- Mettre en place des mesures d'amélioration des procédures et des modalités de calcul
- Élaborer un plan de concertation et de communication en direction des EPLE

## Programme

- Fondements juridiques : dotation globale et subventions spécifiques
- État des lieux des pratiques des collectivités
- Principes et critères de calcul de la DGF
  - Part élève : dépenses liées aux effectifs
  - Part patrimoine : dépenses liées aux caractéristiques physiques du bâtiment
- Modalités de calcul de la part élève
  - L'effet d'échelle
  - Les filières d'enseignement
  - La situation géographique (indice d'éloignement)
  - Prise en compte de l'indice de position sociale (IPS)
- Modalités de calcul de la part patrimoine
  - Prévisionnel des consommations de viabilisation et des dépenses d'entretien et de contrats
  - Détermination de coefficients correcteurs prenant en compte l'augmentation des prix de l'énergie
  - Définition des forfaits pour les dépenses liées à l'entretien
- DGF et financement du service de restauration et d'hébergement
- DGF et besoin en fonds de roulement
- Impact de la prise en charge par la collectivité de certaines dépenses : contrats, réseau, vêtements de travail des ATTEE, téléphonie, etc.
- Prise en compte de la DGF dans le calcul du forfait d'externat

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** Jeudi 16 et vendredi 17 janvier 2025

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1270 €

## PUBLIC

Agent-es en charge de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'outil de calcul de la DGF

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Serge Pouts-Lajus

## EN BREF

En période de contrainte budgétaire, les collectivités doivent impérativement maîtriser les procédures d'attribution des moyens financiers qu'elles allouent aux EPLE dans le cadre de leur autonomie de fonctionnement. L'objectif est double : maîtriser la dépense globale et garantir l'équité de traitement des EPLE. La formation présente les méthodes et les outils permettant de calculer la DGF en respectant ces principes, c'est-à-dire en dotant les établissements selon des critères objectifs et vérifiables, liés à leurs besoins et à leurs caractéristiques.

## ADAPTABLE EN INTRA

*Département du Pas-de-Calais - 2024*

Conception d'un cycle de formation sur la DGF, le forfait d'externat et la gestion du SRH dans le cadre du renouvellement des équipes de la collectivité

## POINT FORT

Présentation et analyse comparée de pratiques de collectivités, présentation d'un outil de calcul de la DGF (modèle Excel)

# Approfondissement DGF

## Calcul de la part EPS

### Objectifs

- Traduire les programmes officiels d'EPS en temps d'occupation des diverses catégories d'équipement
- Identifier les données utiles pour calculer la part EPS de la DGF
- Conduire une enquête auprès des établissements sur leurs conditions d'accès aux équipements sportifs
- Arbitrer entre un financement par la DGF ou par subvention

### Programme

- Partage des pratiques des collectivités présentes
- Analyse des programmes d'EPS (collège, lycée)
- Catégorisation des équipements et répartition du volume horaire par type d'équipement
- Financement des accès
- Financement des déplacements
- Modalité de versement des moyens aux EPLE
- Modalités de financement des établissements d'enseignement privés sous contrat
- Modèle de calcul (Excel)

### POINT FORT

Présentation d'un outil de modélisation et de calcul (Excel)

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour

DATE Jeudi 6 février 2025



PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

### PUBLIC

Agent-es en charge de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'outil de calcul de la DGF

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

### EN BREF

L'EPS se distingue des autres disciplines de l'enseignement obligatoire car les établissements ne sont pas placés pour son exercice sur un pied d'égalité. Les conditions d'accès aux équipements (gymnase, plateaux sportifs, pleine nature, etc.) peuvent différer de façon importante : certains équipements sont d'accès gratuit, d'autres payant ; certains sont accessibles à pied, d'autres en transport.

La formation propose une modalité de calcul équitable tenant compte à la fois des programmes officiels de l'EPS et de la situation de chaque établissement.

# Approfondissement DGF

## Écrêtement et fonds de roulement

### Objectifs

- Savoir rechercher les indicateurs de santé financière de l'EPL dans les comptes financiers
- Maîtriser les notions : fonds de roulement, réserves, moyens immédiatement disponibles, autonomie financière
- Savoir calculer le niveau d'autonomie financière en euros et en jours
- Choisir et appliquer une modalité d'écrêtement de la DGF tenant compte du niveau d'autonomie financière

### Programme

- Pratiques des collectivités participantes
- Analyse des comptes financiers
- Calcul du fonds de roulement révisé
- Détermination des dépenses annuelles moyennes et de l'autonomie financière
- Modalités de calcul et d'application de l'écrêtement
- Concertation avec les EPLE

### POINT FORT

Présentation d'une procédure de collecte de données dans les comptes financiers

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour

DATE Mardi 25 mars 2025



PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

### PUBLIC

Agent-es en charge de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'outil de calcul de la DGF

FORMATRICE RÉFÉRENTE Laure Audeguy

### EN BREF

Il est à présent admis que le niveau d'autonomie financière des EPLE, mesuré en jours, doit être maintenu dans une fourchette « raisonnable » entre un minimum sous lequel l'EPL pourrait se trouver en difficulté et un maximum au-dessus duquel il accumule inutilement des réserves. Le calcul de la DGF doit permettre de ramener l'autonomie financière dans cette fourchette soit par une augmentation, soit par une réduction (écrêtement) conduisant l'EPL à réduire son fonds de roulement.

# Le contrôle des actes budgétaires des EPLE

## Objectifs

- S'approprier les concepts et le vocabulaire de base en matière de finances publiques
- Formaliser les instructions et les préconisations de la collectivité dans le cadre de l'autonomie financière des EPLE
- Maîtriser les procédures de vote et d'arrêt du budget
- Comprendre le processus d'élaboration et d'exécution du budget
- Identifier les points sur lesquels doit porter le contrôle
- Engager un dialogue de gestion avec les EPLE

## Programme

- Principes fondamentaux : actes de l'EPLE, acteurs de la gestion financière de l'EPLE et autorités de contrôle
- Présentation générale du budget d'un EPLE
- Élaboration du budget : services généraux, services spéciaux, deuxième section
- Vote du budget et calendrier de transmission des actes
- Contrôle du budget : pièces, recettes et dépenses, équilibres budgétaires, instructions de la collectivité
- Arrêt du budget : accord, règlement conjoint, saisine de la Chambre régionale des comptes
- Étapes de l'exécution budgétaire et décisions budgétaires modificatives
- Focus sur les évolutions induites par le déploiement d'Op@le

LIEU Paris

DURÉE 4 jours (2+2)

DATES Jeudis et vendredis  
18-19 septembre et 2-3 octobre 2025

PRIX NET / STAGIAIRE 1890 €

## PUBLIC

Agent-es en charge du contrôle des actes budgétaires des EPLE

FORMATRICE RÉFÉRENTE Marie Cornillon

## EN BREF

L'acte budgétaire d'un EPLE est à la fois un élément de traduction de la politique financière de la collectivité et un outil de mise en œuvre du projet d'établissement. Sa cohérence, sa sincérité, son exactitude et sa fidélité à la convention de partenariat sont donc essentielles. La formation donne aux agent-es les moyens de contrôler efficacement les documents budgétaires, notamment ceux édités dans Op@le.

## POINT FORT

Méthode de contrôle, études de cas et exercices à partir d'un budget édité dans Op@le

## Entraînement au contrôle des budgets

### Pratique du contrôle et du règlement conjoint

## Objectifs

- Approfondir les connaissances budgétaires
- S'entraîner à contrôler des budgets dont la lecture est exigeante
- Enrichir ses méthodes de contrôle par l'échange de pratiques

## Programme

- Excédent de la section de fonctionnement
- Prélèvement sur fonds de roulement
- Amortissements et provisions
- CAF/IAF et résultat
- Dépenses obligatoires
- Opérations en capital
- Focus sur les évolutions induites par le déploiement d'Op@le

## POINT FORT

Exercices pratiques, en petits groupes, à partir de cas complexes

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 20 et vendredi 21 novembre 2025

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

## PUBLIC

Agent-es en charge du contrôle des actes budgétaires des EPLE et ayant suivi le stage *Le contrôle des actes budgétaires des EPLE* (voir ci-dessus)

FORMATEUR RÉFÉRENT François Chambrette

## EN BREF

Ce stage, que nous proposons pendant la période de contrôle des budgets, s'adresse aux agent-es ayant déjà pratiqué le contrôle et qui souhaitent s'exercer à partir de cas complexes et représentatifs des difficultés auxquelles ils-elles pourront être confrontés dans le cadre du contrôle des budgets des EPLE de leur territoire.

Le stage vise à la fois à actualiser leurs connaissances et à perfectionner leurs méthodes de contrôle.

# L'analyse des comptes financiers des EPLE

## Objectifs

- Comprendre les mécanismes qui permettent d'apprécier la situation financière des EPLE
- Exercer une lecture pertinente des charges et des produits
- Décrypter une balance
- Interpréter le résultat
- Vérifier l'exactitude du montant du fonds de roulement
- Identifier les informations nécessaires à l'ajustement des dotations
- Apprécier les demandes complémentaires des EPLE

## Programme

- Présentation du compte financier des EPLE : objectifs, calendrier et procédure
- Principes de la comptabilité
- Élaboration du compte financier : écritures de fin d'exercice, résultat, bilan et fonds de roulement
- Analyse du compte financier et exploitation des données
- Focus sur les évolutions induites par le déploiement d'Op@le

## POINT FORT

Méthode pour l'analyse et études détaillées de comptes financiers (GFC et Op@le)

LIEU Paris

DURÉE 4 jours (2+2)

DATES Jeudis et vendredis  
13-14 mars et 3-4 avril 2025

PRIX NET / STAGIAIRE 1890 €

## PUBLIC

Agent-es en charge de l'analyse des comptes financiers des EPLE et ayant suivi la formation *Le contrôle des actes budgétaires des EPLE* (voir ci-contre)

FORMATEUR RÉFÉRENT Jérémy Noyé

## EN BREF

Les comptes financiers des EPLE sont des sources d'informations essentielles pour les collectivités. Ces documents doivent retracer une gestion conforme aux règles du droit administratif, budgétaire et financier et aux instructions et préconisations de la collectivité. La formation donne les moyens d'analyser les comptes financiers afin de conduire un dialogue de gestion constructif avec les EPLE et de répondre à leurs besoins réels.

# La santé financière de l'EPL

## Ratios et tableaux de bord

## Objectifs

- Mesurer les enjeux liés à la mise en place de ratios et tableaux de bord de suivi des finances des EPLE
- Identifier les sources de données pertinentes et appréhender les opportunités et les limites de leur exploitation
- Maîtriser une approche méthodologique et disposer d'outils pour concevoir des ratios et des tableaux de bord

## Programme

- Sources de données pour l'analyse financière : comptes financiers, situation des dépenses et des recettes par services et par comptes, etc.
- L'interprétation des données et ses limites : besoin en fonds de roulement, autonomie financière, etc.
- Principes généraux de l'élaboration de ratios
- Présentation des ratios et tableaux de bord d'une Région
- Mises en situation

## POINT FORT

Témoignage d'une Région, présentation de tableaux de bord et mises en situation

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Jeudi 12 juin 2025

PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

## PUBLIC

Agent-es en charge de l'analyse des comptes financiers des EPLE et ayant suivi le stage *L'analyse des comptes financiers des EPLE* (voir ci-dessus)

FORMATRICE RÉFÉRENTE Laure Audeguy

## EN BREF

Les tableaux de bord utilisés par la collectivité peuvent avoir des finalités multiples : pilotage des moyens alloués, repérage des établissements en difficulté ou en situation particulière, information des élu-es présent-es aux conseils d'administration des EPLE, support du dialogue de gestion avec les établissements. La formation s'adresse aux agent-es aguerris-es qui souhaitent mettre en place ou actualiser des tableaux de bord synthétisant l'état des finances des EPLE.

# Gestion financière du service de restauration et d'hébergement

## Objectifs

- Appréhender l'étendue des compétences de la collectivité
- Mettre en place les règles de gestion qui permettent de combiner qualité du service et maîtrise des dépenses
- Mesurer l'impact de ces règles de gestion et savoir les ajuster si nécessaire
- Conduire le dialogue avec les équipes de direction des EPLE

## Programme

- Les compétences de la collectivité : l'article L. 213-2 du code de l'éducation
- La fixation des tarifs du SRH : harmonisation et tarification sociale
- Le coût de l'assiette comme charge prioritaire
- L'estimation des charges de fonctionnement
- Un reversement résiduel à la collectivité
- Capacité ou insuffisance d'autofinancement du SRH et fonds de roulement
- Conséquences sur la DGF
- Intérêt des outils de suivi partagés entre la collectivité et ses EPLE : menus, stocks, suivi du nombre de repas, suivi des denrées issues de l'agriculture biologique, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.
- Évaluation de l'impact des règles de gestion choisies : points de vigilance pour l'analyse des comptes financiers

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** Jeudi 15 et vendredi 16 mai 2025

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1270 €

## PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation en charge de la restauration scolaire et de la dotation globale de fonctionnement

**FORMATRICE RÉFÉRENTE** Marie Cornillon

## EN BREF

Voilà plus de 20 ans que les collectivités sont responsables de l'exploitation du service de restauration et d'hébergement des EPLE. Elles se sont saisies avec sérieux et rigueur de cette compétence notamment en harmonisant les tarifs, en établissant le règlement du service, en réorganisant les modes de production ou en mutualisant l'approvisionnement.

La formation invite les collectivités à franchir un cap supplémentaire dans la gestion financière du service en définissant pour l'ensemble des EPLE de leur territoire des règles de gestion communes, fondées sur l'analyse de charges.

Cette harmonisation de la gestion financière permet un suivi rigoureux du fonctionnement du service, une meilleure maîtrise des dépenses et un dialogue simplifié avec les équipes de direction des EPLE grâce à un référentiel commun.

## POINT FORT

Étude de plusieurs exemples concrets de budgets et de comptes financiers (GFC et Op@le)

# Financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS

## Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique et le contexte institutionnel
- Différencier les prérogatives des différents acteurs
- Disposer de connaissances solides sur les obligations et marges de manœuvre de l'EPLE en matière d'éducation physique et sportive (EPS)
- Mettre en place des règles de financement qui garantissent un traitement juste et équitable des EPLE et la maîtrise des dépenses de la collectivité

## Programme

- Cadrage juridique
  - Lois sur le sport
  - Lois de décentralisation : acte I à III, loi NOTRE, loi 3DS
  - Lois sur l'éducation : lois Peillon et Blanquer
- Contexte institutionnel et gouvernance
  - Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques
  - Compétences des collectivités territoriales en matière d'EPS et de sport
  - Le contrôle des installations sportives : un domaine de responsabilités partagées
  - L'organisation interne des collectivités territoriales
- EPLE, EPS et pratiques sportives
  - Bulletin officiel spécial n°6 du 25 juin 2015 définissant les ateliers en cycle IV
  - Le savoir nager en cycle III
  - Le cas des sections sportives scolaires et des filières de sport de haut niveau (sportifs de haut niveau et sportifs espoirs)
  - Les associations sportives
  - Le transport des élèves
- Financement par les collectivités
  - La diversité des pratiques actuelles
  - Proposition de règles nouvelles de financement
  - Le conventionnement avec les communes et les EPCI
- Études de cas

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** Jeudi 4 et vendredi 5 décembre 2025

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1270 €

## PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation en charge du financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Jean-Charles Ringard

## EN BREF

Le code de l'éducation oblige les Départements et les Régions à concourir aux pratiques d'éducation physique et sportive (EPS) établies par le ministère de l'Éducation nationale. Que couvre exactement cette obligation ? Comment définir la contribution de la collectivité ? Quelles modalités de financement adopter ? Comment apprécier les demandes de financement des EPLE ? Quel partenariat avec les villes et EPCI, propriétaires des équipements utilisés par les EPLE ? Autant de questions qui reflètent la complexité inhérente aux pratiques de financement de l'EPS par les collectivités territoriales, complexité qui s'explique en partie par le nombre important de parties prenantes et la diversité des situations rencontrées sur un même territoire.

## ADAPTABLE EN INTRA

*Département de la Haute-Garonne - 2024*

Déclinaison ciblée sur le dispositif conventionnel relatif à l'usage par les EPLE d'installations sportives d'autres collectivités territoriales

## POINT FORT

Études de cas et échanges de pratiques

# Actualiser les modalités du cofinancement des cités scolaires

Nouveau

## Objectifs

- Connaître les textes réglementaires fixant le fonctionnement des cités scolaires
- Analyser la situation financière d'une cité scolaire
- Recenser les données utiles
- Maîtriser les modes de cogestion des services communs : restauration, hébergement, informatique, équipement sportif, etc.
- Gérer la relation entre collectivités de rattachement
- Gérer la relation avec les équipes de direction des EPLE
- Savoir rédiger les conventions inter-collectivités et inter-EPLE

## Programme

- Fondements historiques et juridiques
- Diversité des situations illustrée par des exemples
- Rôles et responsabilités respectives de la collectivité pilote et de la collectivité partenaire
- Les agent-es techniques de la collectivité pilote
  - Clés de répartition pour les missions d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de maintenance
  - Choix des critères pour ce calcul : surfaces occupées, nombre de repas, nombre de nuitées, etc.
  - Prise en compte du financement de l'État
- Gestion budgétaire et financière
  - Adaptation des modalités de calcul de la DGF de chaque EPLE
  - Critères de répartition des charges de viabilisation et de contrats
  - Financement du SRH : application de grilles tarifaires distinctes
  - Exécution budgétaire, résultat et fonds de roulement pour chaque EPLE
- Politique d'investissement : règles et pratiques
- Gestion du numérique : infrastructure, acquisition et maintenance des équipements
- Répartition des logements de fonction
- Concertation entre les collectivités pour la rédaction des conventions et leur mise à jour
- Procédure de partition d'une cité scolaire

LIEU À distance

DURÉE 1 jour

DATE Jeudi 27 mars 2025



PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

## PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation

FORMATRICE RÉFÉRENTE Laure Audeguy

## EN BREF

Les cités scolaires ou cités mixtes sont des établissements d'enseignement du second degré réunissant plusieurs EPLE, le plus souvent un collège et un lycée, dans un même ensemble immobilier. Le financement du fonctionnement de la cité est assuré par les deux collectivités tutelles, l'une étant pilote, l'autre partenaire. Les règles du cofinancement doivent être encadrées par deux conventions, l'une entre les deux collectivités fixant le cadre général des modalités de calcul pour l'ensemble des cités scolaires du territoire, l'autre entre les EPLE d'une même cité déclinant le cadre général en tenant compte des spécificités de chaque EPLE. La formation propose une analyse générale de cette situation et propose des modèles de convention.

## POINT FORT

Mise à disposition de modèles de convention inter-collectivités et inter-EPLE

# Les modalités de calcul du forfait d'externat

## Objectifs

- Connaître le cadre juridique et les apports des principales jurisprudences
- Identifier les dépenses éligibles pour le calcul du forfait d'externat
- Reconstituer les parts «Matériel» et «Personnels» du forfait
- Maîtriser les modalités de versements aux établissements privés

## Programme

- Rappel du cadre juridique
  - Principes du contrat d'association (loi Debré)
  - Obligations des collectivités territoriales
  - Composition du forfait d'externat depuis 2004 : part «Matériel» et part «Personnels»
  - Financements d'investissement attribués au titre de la loi «Falloux»
- Échange de pratiques entre les collectivités
  - Montant du forfait
  - Modalités de calcul
  - Difficultés rencontrées
- Calcul de la part «Matériel»
  - Définition de l'assiette du forfait et principaux apports de la jurisprudence
  - Charges directes et indirectes
  - Agent-es du siège en charge du fonctionnement de l'externat des EPLE
  - Une base de travail : la DGF allouée aux EPLE
- Calcul de la part «Personnels»
  - Dépenses de personnels liées aux missions d'externat transférées aux collectivités en 2004 et prises en charge par les ATTEE
- Étude de cas - Calcul du forfait pour un Département
  - Contexte de la mission
  - Présentation de la méthodologie appliquée
  - Proposition d'une grille de calcul
- Versement du forfait aux établissements privés
  - Calendrier et modalités de versement
  - Cas des élèves non-résidents

**LIEU** À distance

**DURÉE** 1 jour

**DATE** Mardi 24 juin 2025



**PRIX NET / STAGIAIRE** 660 €

## PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation en charge du financement des établissements d'enseignement privés

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Serge Pouts-Lajus

## EN BREF

Le code de l'éducation stipule que les collectivités territoriales versent aux établissements d'enseignement privés sous contrat une contribution forfaitaire qui participe aux dépenses afférentes à l'externat des collèges et des lycées privés dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes des EPLE. Le calcul du forfait d'externat implique donc de recenser avec précision les dépenses éligibles. Or l'exercice s'avère complexe et exigeant. Après une présentation du cadre juridique qui régit les pratiques, la formation vise à doter les collectivités des compétences techniques nécessaires pour conduire un diagnostic et le cas échéant, réviser les modalités de calcul de leur forfait.

## POINT FORT

Présentation d'une méthode de calcul directement applicable

# EPLEFPA : maîtriser les spécificités juridiques, budgétaires et financières

Nouveau

## Objectifs

- Maîtriser le cadre institutionnel de l'enseignement agricole
- Maîtriser les connaissances juridiques relatives aux EPLEFPA et à leur fonctionnement
- Comprendre les incidences concrètes des particularités des EPLEFPA sur la gestion comptable et financière
- Appréhender la nature et les formes des missions de contrôle qui incombent aux Régions

## Programme

- Les particularités de l'enseignement agricole par rapport à l'Éducation nationale
- L'organisation administrative des EPLEFPA :
  - Particularités juridiques et réglementaires
  - Missions
  - Centres constitutifs : lycée, CFA, CFPPA, exploitation, atelier technologique et SACD
- L'organisation comptable des EPLEFPA :
  - Réglementation
  - Acteurs
  - Responsabilités de l'État, de la collectivité et de l'EPL

LIEU À distance

DURÉE 1 jour

DATE Jeudi 20 mars 2025



PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation des Régions

FORMATEUR RÉFÉRENT Joël Simon

EN BREF

Les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) se distinguent nettement des EPLE par leur histoire, leurs missions et leur organisation. Ces différences méritent d'être prises en compte par les Régions, notamment concernant la gestion comptable et financière des établissements.

POINT FORT

Éclairage synthétique et concret sur les particularités des EPLEFPA

# Analyser la santé financière des EPLEFPA

Nouveau

## Objectifs

- Maîtriser l'organisation budgétaire et comptable des EPLEFPA
- Savoir lire et analyser les documents comptables
- Exercer les fonctions de gestion et de contrôle avec rigueur et efficacité
- Engager un dialogue de gestion avec les services de l'État et les établissements

## Programme

- Rappel des particularités de l'organisation budgétaire et comptable des EPLEFPA
- Le système d'information comptable de l'enseignement agricole
- Les données analytiques existantes et leur intérêt pour les Régions
- L'analyse du compte financier :
  - Indicateurs
  - Analyse par centre
  - Étude de cas
- Les enjeux liés à la mise en place d'un dialogue tripartite Région/État/EPLEFPA concernant la santé financière des établissements

LIEU À distance

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 6 mai 2025



PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation en charge du contrôle des actes budgétaires et de l'analyse financière des EPLEFPA et disposant d'une bonne connaissance du fonctionnement de ces établissements

FORMATEUR RÉFÉRENT Joël Simon

EN BREF

La formation s'adresse aux agent-es chargé-es d'analyser la santé financière des EPLEFPA en leur proposant un éclairage complet sur les données disponibles et les usages qui peuvent en être faits par les Régions.

POINT FORT

Méthode et indicateurs d'analyse de la santé financière

# Aménagement

Respectivement responsables de la définition des aires de recrutement des collèges et des lycées, les Départements et les Régions s'avèrent des acteurs centraux de l'aménagement territorial de l'offre scolaire.

Confrontées aux évolutions de leur territoire, notamment sur le plan démographique, les collectivités sont par ailleurs amenées à ouvrir, fermer ou fusionner des EPLE. Ces procédures, parfois délicates sur le plan politique, s'inscrivent dans un cadre partenarial et juridique qui doit être parfaitement maîtrisé.

## FORMATEUR·RICES

**Jacques Bonneau**, directeur associé de TMO, en charge de la démographie, de la cartographie, de l'open data et des traitements statistiques

**Marie Cornillon**, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

**Marc Debène**, professeur agrégé de droit public, ancien recteur d'académie, auteur des commentaires du *Code de l'éducation* pour les éditions Dalloz depuis 2006

**Natalie Kronenberger**, directrice de l'éducation du Département de la Haute-Garonne

**Serge Pouts-Lajus**, directeur de la société Éducation & Territoires

**Jean-Charles Ringard**, inspecteur général honoraire de l'éducation, du sport et de la recherche et ancien directeur général délégué en charge de l'éducation, de l'offre de formation et de l'emploi de la Région des Pays de la Loire

## PARTENAIRE



TMO  
[www.tmo.fr](http://www.tmo.fr)

# Construire une politique de sectorisation scolaire

## Objectifs

- Mesurer les différents enjeux liés à la sectorisation
- Identifier les données utiles et les limites de leur exploitation
- Se familiariser avec les techniques de projection démographique et de sectorisation
- Concevoir un dispositif de sectorisation intégrant les différents paramètres à prendre en compte : démographie, patrimoine, transport, mixité sociale et scolaire, etc.

## Programme

- Cadre juridique et réglementaire
- Enjeux pour les collectivités et l'État : mixité sociale, taux d'occupation, gestion du parc immobilier, etc.
- Déterminer la capacité d'accueil des EPLE : les facteurs à prendre en compte
- Présentation générale des données nécessaires à la sectorisation et aux projections démographiques
- Introduction aux techniques d'optimisation de la sectorisation
- Introduction aux techniques de projection démographique
- Mixité sociale et scolaire : enjeux et marges d'action pour les collectivités

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** Jeudi 9 et vendredi 10 octobre 2025

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1270 €

## PUBLIC

Agent-es des Départements en charge de la sectorisation des EPLE, agent-es des Régions en charge de la carte des formations et agent-es des Départements et des Régions en charge de la prospective et de l'aménagement du territoire

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Jean-Charles Ringard

## EN BREF

La sectorisation des collèges relève de la compétence des Départements et la redéfinition des aires de recrutement revêt pour la collectivité des enjeux multiples et cruciaux d'ordre économique, social, politique, urbanistique, etc.

La sectorisation est un levier d'action puissant pour le Département mais il s'agit aussi d'un dossier sensible et complexe à porter pour ses services.

Sur le plan technique, la sectorisation est par ailleurs un dossier exigeant qui oblige notamment à traiter des données nombreuses et composites : capacités d'accueil des collèges, données démographiques, organisation des transports publics, projets de construction, de démolition, etc.

Responsables de la définition de la carte des formations professionnelles initiales et de la définition des districts de recrutement des élèves des lycées (en partenariat avec l'Académie), les Régions sont elles aussi susceptibles d'être intéressées par cette formation, notamment par le volet consacré aux projections démographiques.

## ADAPTABLE EN INTRA

*Département de la Réunion - 2024*

Création d'un module sur mesure intégrant notamment un atelier dédié à la révision de la sectorisation d'un secteur prioritaire pour la collectivité

## POINT FORT

Témoignage d'une collectivité et études de cas

# Mettre en œuvre la sectorisation scolaire et les projections démographiques

## Objectifs

- Connaître de manière détaillée les données utiles et les difficultés de leur exploitation
- Mettre en œuvre sous Excel les travaux de sectorisation
- Mettre en œuvre sous Excel les projections classiques par vieillissement
- Travailler sous Excel à partir des projections INSEE
- Disposer d'outils de mesure de la mixité

## Programme

- Présentation détaillée de données avec un focus sur la richesse des données INSEE
- Analyse et optimisation de la sectorisation :
  - Approche simple à partir de la base des adresses traitées avec Excel
  - Techniques optimales avec agrégation de la base des adresses, prise en compte des projections démographiques et recours au système d'information géographique
- Projections démographiques :
  - Apports et limites
  - Zonages
  - Techniques : vieillissement, Omphale (INSEE), estimation des constructions
  - Élaboration de scénarios
- Mixité sociale et scolaire : les indicateurs existants, de la théorie à la pratique

**LIEU** À distance

**DURÉE** 1 jour

**DATE** Mardi 9 décembre 2025



**PRIX NET / STAGIAIRE** 660 €

## PUBLIC

Agent-es des Départements en charge de la sectorisation des EPLE, agent-es des Régions en charge de la carte des formations et agent-es des Départements et des Régions en charge de la prospective et de l'aménagement du territoire

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Jacques Bonneau

## EN BREF

La mise en œuvre concrète des approches de sectorisation et de projections démographiques introduites au cours de la formation *Construire une politique de sectorisation scolaire* (ci-contre) nécessite de détailler la présentation des nombreuses sources de données et les modes de calculs complets qui correspondent aux différentes techniques mobilisables par les Départements et les Régions pour répondre aux situations auxquelles ils sont confrontés. Proposée à distance via la plateforme Zoom, la formation s'adresse aux technicien-nés procédant aux calculs de sectorisation et de projections qu'ils-elles aient ou non suivi la formation *Construire une politique de sectorisation scolaire*. Elle repose principalement sur des présentations à partir de fichiers Excel et une maîtrise courante de ce logiciel s'avère donc indispensable pour tirer pleinement profit du stage. Cette formation s'adresse à celles et ceux qui travaillent régulièrement sur ces sujets et qui souhaitent enrichir ou conforter leurs pratiques.

## POINT FORT

Études de cas techniques à partir de fichiers de données

# Mesurer la capacité d'accueil des établissements

## Objectifs

- Connaître les notions techniques, juridiques et pédagogiques, attachées à la notion de capacité d'accueil d'un collègue ou d'un lycée
- Savoir identifier, recueillir et croiser les données utiles
- Comprendre et maîtriser l'ensemble des procédures nécessaires à la détermination de la capacité d'accueil

## Programme

- La capacité d'accueil et ses composantes
  - Sécurité et conformité aux dispositions légales
  - Capacité physique d'accueil
  - Considérations éducatives et pédagogiques
- Références réglementaires
- Catégorisation des types de salles : banalisées, laboratoires, salles informatiques, etc.
- Principes méthodologiques
  - Sources des données : collectivité, Académie, EPLE
  - Nature des données : patrimoine, organisation de l'emploi du temps, heures d'enseignement devant élèves, etc.
  - Collecte et contrôle des données requises
- Modalités de calcul de la capacité d'accueil : applications aux collèges et lycées et aux nouveaux établissements

**LIEU** À distance

**DURÉE** 1 jour

**DATE** Mardi 18 novembre 2025



**PRIX NET / STAGIAIRE** 660 €

## PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation et des bâtiments en charge de la programmation

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Serge Pouts-Lajus

## EN BREF

Les évolutions démographiques, à moyen et long terme, mettent les Départements et les Régions dans l'obligation de connaître avec précision les capacités d'accueil de leurs établissements. Sans cette connaissance, il leur est impossible de déterminer les taux d'occupation actuels de chacun d'eux, fondement nécessaire à une politique de sectorisation cohérente.

## POINT FORT

Études de cas et présentation d'une méthode de calcul éprouvée pour les collèges et les lycées

# Créer, fusionner et fermer des EPLE

## Objectifs

- Comprendre la répartition des responsabilités entre la collectivité, l'État et l'EPL
- Maîtriser les aspects techniques et sécuriser les procédures sur le plan juridique
- Comprendre les composantes financières et comptables d'une fermeture d'EPL

## Programme

- Rappel du cadre juridique
- Démographie, carte scolaire et mixité sociale
- Ouverture d'un EPL : de la décision de création à l'accueil des élèves
- Fermeture, fusion et absorption : de la décision à la dévolution des biens et à la réaffectation des personnels
- Approfondissement sur les composantes financières et comptables des fermetures : les étapes budgétaires et comptables, répartition des rôles et des compétences entre le conseil d'administration de l'EPL, le-la chef-fe d'établissement, le-la secrétaire général-e de l'EPL, l'agent-e-comptable et la collectivité

## POINT FORT

Fiches de synthèse détaillant les étapes de chaque procédure et étude de cas sur les composantes financières d'une fermeture d'établissement

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** Jeudi 27 et vendredi 28 novembre 2025

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1270 €

## PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation en charge de l'ouverture, de la fusion ou de la fermeture d'EPL

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Marc Debène

## EN BREF

Pour différentes raisons (évolutions démographiques, ségrégation sociale, etc.), les collectivités peuvent être amenées à créer, fermer ou fusionner des EPL sur leur territoire.

La formation apporte un éclairage juridique et pratique sur ces différentes procédures. Pour les fermetures d'EPL, elle propose une analyse approfondie des étapes de clôture financière en prenant appui sur l'étude d'un compte financier.

# Agent-es

Employeur-euses des ATTEE et responsables des missions d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien des EPLE, les Départements et les Régions sont attentif-ves à la fois aux conditions de travail de leurs agent-es en poste dans les EPLE et à la qualité des services offerts aux établissements.

## FORMATEUR·RICES

**Alain Armetta**, spécialiste de l'hygiène des équipements collectifs, ex-chargé de mission «entretien des EPLE» pour le Département du Val-de-Marne

**David Blondel**, référent technique des collèges pour le Département du Lot

**Marie-Agnès Bonnefoy-Delange**, consultante et formatrice, spécialiste de la gestion des ressources humaines et plus particulièrement de l'analyse des emplois, de la description des compétences et de l'ingénierie de la formation

**Marjorie Norbis**, directrice du pôle conseil de la société Éducation & Territoires

**Serge Pouts-Lajus**, directeur de la société Éducation & Territoires

## NOS RÉFÉRENCES - ÉTUDES ET CONSEIL



- Définition et mise en œuvre d'une grille de répartition des agent-es techniques territoriaux-ales des établissements d'enseignement
- Animation de groupes de travail et d'information avec les équipes de direction des établissements
- Formations en intra visant à renforcer la culture professionnelle des agent-es territoriaux-ales des EPLE et à favoriser leur pleine intégration dans l'établissement scolaire et la communauté éducative

## NOUVEAUTÉS

- De la restriction d'aptitude à l'aménagement du poste de l'ATTEE - Page 36
- Équipements et produits pour l'entretien des EPLE : état des lieux et tendances - Page 37
- Définir les niveaux de service attendus en matière d'entretien des EPLE - Page 38
- Mettre en place des pratiques d'entretien environnemental et durable en EPLE - Page 39

# Répartition des emplois des ATTEE et référentiels de niveaux de service

## Objectifs

- Identifier les critères à prendre en compte pour définir les besoins des EPLE et leur attribuer des moyens de façon équitable
- Concevoir et savoir utiliser les méthodes et les outils permettant d'élaborer et de faire évoluer la politique territoriale et les référentiels

## Programme

- Principes généraux
  - Équité : doter chaque établissement selon ses besoins
  - Répartition juste des moyens alloués entre les missions
  - Paramètres principaux à prendre en compte : surfaces à entretenir et nombre de repas à produire
  - Autres paramètres : caractéristiques physiques de l'établissement, mode de production des repas, présence d'un internat, espaces extérieurs à entretenir, etc.
- Calcul des moyens : le référentiel de postes
  - Proposition d'un modèle de calcul par mission (en équivalents temps plein)
  - Accueil : responsabilité partagée avec l'Éducation nationale
  - Entretien : espaces couverts et espaces extérieurs, calcul sur la base de surfaces de référence
  - Restauration : selon le nombre de repas à produire et le mode de production, la présence d'un internat, la réglementation en vigueur (loi Egalim), la politique de la collectivité
  - Maintenance : selon la taille de l'établissement, les équipements, collège ou lycée
  - Autres missions : lingerie, encadrement pour les équipes importantes, magasinage pédagogique dans les lycées techniques
  - Formalisation du référentiel (tableau Excel)
  - Exploitation du référentiel
- Référentiel de niveau de service
  - Définition du niveau de service attendu par mission
  - Élaboration d'un référentiel de tâches
  - Priorisation des tâches
  - Définition d'un service adapté (agent-es absent-es, circonstances exceptionnelles)
- Partage d'expériences avec les participant-es
  - Organisation des services de la collectivité pour la gestion des ATTEE (éducation, RH, bâtiments)
  - Gestion des absences, des remplacements et prise en compte des restrictions médicales
  - Organisation du travail des agent-es dans l'établissement
  - Accompagnement des secrétaires généraux-ales des EPLE dans l'encadrement des agent-es
  - Formation des agent-es

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** Jeudi 16 et vendredi 17 octobre 2025

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1270 €

## PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la carte des emplois des ATTEE

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Serge Pouts-Lajus

## EN BREF

Cette formation se propose de fournir, dans une perspective évolutive, l'ensemble des méthodes et des outils permettant d'élaborer des référentiels adaptés à la réalité du terrain, afin de définir la carte des emplois des ATTEE.

Elle accorde une large place à la présentation des réalisations de collectivités territoriales, de missions menées par Éducation & Territoires au cours des dernières années pour des Départements ou des Régions et aux expériences dont témoigneront les stagiaires.

## POINT FORT

Remise de l'outil Excel de modélisation utilisé pour calculer les effectifs d'ATTEE théoriques

# Repérer les situations de risques psychosociaux chez les ATTEE

## Objectifs

- Connaître les facteurs de risques professionnels associés aux situations de travail des ATTEE
- Approfondir la compréhension des RPS et de leurs manifestations
- Identifier les indicateurs pour poser un premier diagnostic sur les situations de travail
- Promouvoir des modes de régulation
- Repérer des actions de prévention à développer

## Programme

- Les particularités de la situation de travail des ATTEE
  - La double hiérarchie et la répartition des missions
  - L'organisation du travail dans les EPLE et les différentes modalités de mise en œuvre
- Les facteurs de RPS
  - Situer les RPS dans l'ensemble des risques professionnels
  - Les facteurs de risques professionnels des ATTEE
  - Les différents registres dans les RPS
  - Les différents registres de prévention
- Quels indicateurs pour porter un premier diagnostic sur les RPS ?
  - Les indicateurs RH
  - Un zoom sur les indicateurs liés à l'absentéisme
  - Les signaux faibles en matière de prévention
- Les modes de régulation
  - Les contraintes et les caractéristiques favorables propres aux situations de travail des ATTEE
  - Les bonnes pratiques identifiées au regard des facteurs de RPS
- Identification des marges de manœuvre possibles et des actions de prévention
  - Prévenir la fatigue et l'usure professionnelle
  - Améliorer le management des équipes
  - Mieux gérer les effectifs par EPLE
  - Favoriser la cohésion d'équipe
  - Motiver et valoriser le travail des agent-es
  - Renforcer la coopération entre la collectivité et les EPLE
- Comment impliquer les secrétaires généraux-ales des EPLE dans la réflexion sur les conditions de travail des agent-es ?

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** Jeudi 23 et vendredi 24 janvier 2025

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1270 €

## PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la gestion des ATTEE

## FORMATRICE RÉFÉRENTE

Marie-Agnès Bonnefoy-Delange

## EN BREF

La formation permet de comprendre les particularités des situations de travail des ATTEE au regard des RPS pour être en mesure de définir les indicateurs sur lesquels s'appuyer pour identifier les situations à risque. Elle propose par ailleurs un éclairage complet sur les mesures de prévention à mettre en place, de l'organisation interne des services de la collectivité aux pratiques managériales des secrétaires généraux-ales des EPLE.

À partir notamment des retours d'expérience des participant-es, elle permet de conduire une réflexion sur les modalités d'organisation qui facilitent le repérage des situations à risque dans les EPLE.

## POINT FORT

Temps de partage entre participant-es, identification d'indicateurs pour poser un premier diagnostic sur les RPS, échanges de pratiques sur les actions de prévention

# De la restriction d'aptitude à l'aménagement du poste de l'ATTEE

Nouveau

## Objectifs

- Connaître les différents types de restrictions
- Comprendre, à partir d'études de cas, la démarche d'aménagement d'un poste et ses conditions de réussite
- Savoir articuler les aménagements de postes avec la politique globale de prévention des risques professionnels

## Programme

- Caractériser les restrictions
  - Définition et enjeux associés
  - Typologie des restrictions et données à recueillir
- L'aménagement de poste : des pistes pour la mise en œuvre
  - Obligations de l'employeur
  - Étapes clés
  - Études de cas :
    - Limiter le port ou la manutention de charges
    - Limiter la station debout prolongée
  - Conditions de réussite
- Développer une approche globale
  - Articulation avec la politique de prévention des risques professionnels de la collectivité
  - Renforcement du dialogue avec la médecine du travail
  - Accompagnement des établissements dans les aménagements de poste

**LIEU** À distance

**DURÉE** 0,5 jour

**DATE** Jeudi 27 mars 2025



**PRIX NET / STAGIAIRE** 350 €

## PUBLIC

Agent-es des directions de l'éducation en charge du suivi des ATTEE et du dialogue avec les équipes de direction des EPLE

## FORMATRICE RÉFÉRENTE

Marie-Agnès Bonnefoy-Delange

## EN BREF

Les restrictions sont en augmentation chez les ATTEE et elles sont devenues une problématique majeure dans la gestion de ces personnels. Différents facteurs introduisent de la complexité : le vieillissement des équipes, la mobilité réduite, les moyens de remplacement contraints, le défaut d'explicitation de la restriction par la médecine du travail, etc.

La formation vise à doter les participant-es des connaissances indispensables pour caractériser les restrictions, concevoir une démarche d'aménagement de postes et intégrer la problématique dans une approche globale de prévention des risques professionnels.

## POINT FORT

Études de cas sur les restrictions les plus fréquentes et les plus difficiles à traiter pour les EPLE

# Équipements et produits pour l'entretien des EPLE : état des lieux et tendances

Nouveau

## Objectifs

- Connaître les matériels et produits existants et leurs principales caractéristiques
- Apprécier leurs atouts et leurs limites
- Connaître les dernières évolutions technologiques et les tendances du moment

## Programme

- La mécanisation
  - La laveuse à bandeaux
  - L'auto-laveuse à rouleaux
  - La monobrosse à mouvement pendulaire
  - La mini monobrosse
- L'équipement du chariot en matériel ergonomique
  - Le balai réservoir
  - La pelle dite « homme debout »
  - Le balai d'essuyage tableau et surfaces verticales
  - Le robot nettoyeur « petite vitrerie »
  - Les micro-fibres électrostatiques
- L'entretien des sanitaires
  - Le générateur de mousse
  - Le pulvérisateur par encapsulage (appareil dorsal)
  - Le « no touch »
  - La brosse sanitaire dite « homme debout »
- La consommation d'eau et de produits d'entretien
  - La centrale de dilution automatique connectée
  - Les systèmes de dosage automatique mobiles
- Les tendances du moment
  - Chimie verte et probiotiques
  - Nettoyage à « l'eau pure »

**LIEU** À distance

**DURÉE** 0,5 jour

**DATE** Mardi 18 mars 2025



**PRIX NET / STAGIAIRE** 350 €

## PUBLIC

Agent-es en charge de la gestion de la mission d'entretien des EPLE

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Alain Armetta

## EN BREF

La formation présente un état des lieux complet des équipements et des produits adaptés à l'entretien des EPLE avec un focus sur les dernières évolutions technologiques.

## POINT FORT

Un état des lieux complet et mis en perspective dans le cadre particulier des usages en EPLE

# Définir les niveaux de service attendus en matière d'entretien des EPLE

Nouveau

## Objectifs

- Comprendre les enjeux liés à la définition de niveaux de service attendus
- Disposer des connaissances nécessaires pour définir des niveaux de service attendus adaptés à la réalité des EPLE
- Proposer aux établissements des modalités opérationnelles de contrôle de la qualité des prestations

## Programme

- Établir un état des lieux : charges de travail des agent-es et caractéristiques de l'établissement
- Démarche et outils pour définir les niveaux de service attendus : quoi ? quand ? comment ?
- Évaluation de la qualité des prestations : objectifs et modalités de mise en œuvre
- Focus sur les adaptations à prévoir en cas de crise sanitaire

**LIEU** À distance

**DURÉE** 0,5 jour

**DATE** Mardi 3 juin 2025



**PRIX NET / STAGIAIRE** 350 €

## PUBLIC

Agent-es en charge de la gestion de la mission d'entretien des EPLE et disposant d'une bonne connaissance des techniques de nettoyage

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Alain Armetta

## EN BREF

Pour la collectivité, définir des niveaux de service attendus permet de poursuivre plusieurs objectifs cruciaux et complémentaires : assurer la qualité du service rendu aux communautés éducatives, disposer d'une référence objective et partagée avec l'autorité fonctionnelle des ATTEE pour organiser le travail et garantir une répartition équitable des charges entre les agent-es.

## ADAPTABLE EN INTRA

*Région des Pays de la Loire - 2024*

Création d'un module sur mesure pour l'équipe spécialisée de la collectivité

## POINT FORT

Démarche et outils éprouvés et transposables

# Mettre en place des pratiques d'entretien environnemental et durable en EPLE

Nouveau

## Objectifs

- Comprendre les enjeux liés à la mise en œuvre de pratiques d'entretien environnemental et durable
- Connaître les matériels et produits existants, leurs atouts et leurs limites
- Disposer des connaissances nécessaires pour définir un schéma de déploiement adapté aux EPLE
- Concevoir l'accompagnement du déploiement auprès des secrétaires généraux-ales des EPLE

## Programme

- Identifier les enjeux en matière de santé pour les ATTEE et les usager-ères des collèges et des lycées
- Matériels et équipements existants : pré-imprégnation, eau pure et chimie « verte »
- Définir un plan de déploiement :
  - Étude de coûts : investissement et fonctionnement
  - Démarche et calendrier de déploiement
- Accompagner le déploiement auprès des secrétaires généraux-ales des EPLE : conditions de réussite et écueils à éviter

**LIEU** À distance

**DURÉE** 0,5 jour

**DATE** Mardi 23 septembre 2025



**PRIX NET / STAGIAIRE** 350 €

## PUBLIC

Agent-es en charge de la gestion de la mission d'entretien des EPLE et disposant d'une bonne connaissance des techniques de nettoyage

**FORMATEUR RÉFÉRENT** Alain Armetta

## EN BREF

Le caractère nocif pour la santé et l'environnement de l'usage des détergents de synthèse est aujourd'hui avéré. Sur le plan réglementaire, les normes sur la qualité de l'air dans les EPR et celles sur la qualité de l'eau et la gestion des effluents de lavage amènent les collectivités territoriales à renouveler leurs pratiques d'entretien dans les collèges et les lycées. La formation permet d'envisager les leviers concrets pour réduire les risques chimiques et améliorer les conditions de travail des ATTEE.

## POINT FORT

Retours d'expérience et études de cas concrets

# Organiser la mission de maintenance des bâtiments scolaires

## Objectifs

- Maîtriser les enjeux et les problématiques liées à la maintenance des bâtiments scolaires
- Identifier les différentes composantes de la maintenance technique
- Disposer des connaissances nécessaires pour définir un schéma d'organisation de la mission et concevoir des référentiels adaptés

## Programme

- Fondements et périmètre de la mission de maintenance technique
  - Revue des textes réglementaires
  - Panorama des tâches composant la mission de maintenance : actions préventives et curatives, interventions d'urgence, entretien des espaces extérieurs, maintenance informatique, et autres tâches
  - Focus sur le SSI (sécurité incendie)
  - Focus sur les espaces verts : techniques, produits, procédures
  - Revue des pratiques dans les Départements et les Régions
  - Petits et grands établissements, neufs et anciens
- Profils des agent-es et management des équipes
  - Métiers et habilitations
  - Recrutement et formation
  - Équipements, outillage, ateliers
  - L'agent-e de maintenance au sein de l'équipe d'ATTEE
  - Conditions d'exercice de la hiérarchie fonctionnelle de la collectivité sur les secrétaires généraux-ales des EPLE
  - Pilotage de la mission et des agent-es par la collectivité
  - Implication des services en charge des bâtiments (patrimoine)
- Organisation et mutualisation des moyens
  - Outils de suivi et de reporting
  - Programmation des travaux
  - Participation des agent-es de maintenance aux missions d'entretien et de restauration (absence, polyvalence partielle)
  - Interventions dans les logements de fonction
  - Un-e agent-e de maintenance pour deux collèges ?
  - Les équipes mobiles (ex-EMOP)
  - Intégration des ATTEE maintenance dans les équipes techniques de la collectivité
  - Externalisation : espaces verts, vitres, toits terrasse, etc.

**LIEU** Paris

**DURÉE** 2 jours

**DATES** Jeudi 27 et vendredi 28 novembre 2025

**PRIX NET / STAGIAIRE** 1270 €

## PUBLIC

Agent-es en charge de la gestion des ATTEE et de la maintenance du patrimoine

**FORMATEUR RÉFÉRENT** David Blondel

## CONTEXTE

Transférée aux collectivités en 2004, la maintenance technique concerne principalement les bâtiments et les équipements techniques. Elle recouvre des tâches de maintenance préventive, de réparation, de sécurisation mais aussi d'entretien des espaces verts et, dans certaines collectivités, de maintenance informatique de premier niveau.

Dans ce domaine, les politiques des collectivités et les pratiques dans les établissements sont très variables et on observe que la mission de maintenance n'a pas fait l'objet d'un effort de rationalisation équivalent à celui qui a été entrepris pour la mission de restauration par exemple.

Les enjeux sont pourtant cruciaux. Les bâtiments scolaires représentent une part majoritaire du patrimoine de la collectivité et en tant que propriétaire, cette dernière a l'obligation de les entretenir.

Une négligence dans certaines tâches de surveillance ou de prévention peut avoir des conséquences importantes notamment en termes financiers.

La formation permet de faire le point sur les enjeux de la mission de maintenance, son contenu et son organisation.

Les pratiques de collectivités parmi les plus avancées dans ce domaine y sont présentées, en particulier, les méthodes et les référentiels sur lesquels elles s'appuient.

## POINT FORT

Témoignage d'une collectivité avancée, étude de cas et remise de documents techniques et de référentiels

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Avant le stage

Le bulletin d'inscription, page 50 ou téléchargeable sur notre site Internet, est à retourner avant le début du stage par :

- Mail : [cla@education-territoires.com](mailto:cla@education-territoires.com)
- Courrier : Éducation & Territoires - 57, rue Meslay - 75003 Paris

Un mois avant le début de la formation, une convocation et une fiche pratique sont envoyées au/à la stagiaire (lieu, horaires, etc.).

Les prix comprennent les dossiers pédagogiques, le(s) déjeuner(s) et les pauses-café ; hors voyages et hébergement.

Éducation & Territoires se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage de formation en raison d'un nombre insuffisant de participant-es ou pour tout cas de force majeure.

## Annulation d'inscription

- Toute annulation d'inscription doit être notifiée à Éducation & Territoires par écrit par le service formation.
- En cas de désistement intervenant moins de 6 jours ouvrables avant le démarrage du stage, l'intégralité du coût de la formation est dûe.
- Jusqu'à l'ouverture du stage, la collectivité a la possibilité de remplacer le-la participant-e inscrit-e par un-e agent-e au profil équivalent. Toute demande de remplacement doit être notifiée par écrit.

## Pendant le stage

Le nombre de participant-es par stage est au minimum de 6 et au maximum de 15.

Les stages se déroulent, en règle générale, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Pour les stages de plusieurs jours, la dernière journée se termine à 16h30.

À Paris, toutes nos formations se tiennent dans les quartiers Opéra ou Grands Boulevards.

## Après le stage

Nous offrons aux stagiaires, pendant les trois mois qui suivent la formation, la possibilité d'interroger nos expert-es en leur envoyant des questions techniques et juridiques simples, en rapport direct avec la formation suivie, à l'adresse suivante :

[expert@education-territoires.com](mailto:expert@education-territoires.com)

Une sélection de ces échanges entre stagiaires et expert-es est consultable sur notre site Internet dans un format anonymé.



# Faire équipe avec les secrétaires généraux-ales des EPLE

Éducation & Territoires propose aux collectivités des actions de formation directement destinées aux secrétaires généraux-ales des EPLE, en cohérence avec les dispositions qui découlent de l'instauration par la loi 3DS de l'autorité fonctionnelle des collectivités sur ces personnels.

En effet, pour mener à bien leurs missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique au sein des EPLE, les collectivités doivent travailler en étroite collaboration avec les équipes de direction des établissements et plus particulièrement avec les secrétaires généraux-ales des EPLE.

Ces personnels ont pour mission de seconder les chef-fes d'établissement dans la gestion matérielle, financière et administrative de l'EPLE et elles-ils sont par ailleurs les interlocuteur-rices privilégié-es de la collectivité de rattachement au quotidien pour les questions techniques liées au financement de l'EPLE et à l'organisation du service des ATTEE. Un cumul de tâches complexes auquel elles-ils ne sont que partiellement préparé-es.

Ces dernières années, face à ce constat, de plus en plus de collectivités ont mis en place des actions visant à impliquer et à soutenir les secrétaires généraux-ales des EPLE dans les domaines relevant de compétences partagées avec les établissements : réunion d'accueil des nouveaux-elles secrétaires généraux-ales des EPLE, groupes de travail sur des thématiques ciblées, nomination d'un-e interlocuteur-riche référent-e au sein des services départementaux, référentiels de niveaux de service, outil pour la conception des menus, plan d'équipement des agent-es du service général, guides pratiques, etc.

C'est dans cette dynamique, renforcée et légitimée par la loi 3DS, que s'inscrivent les actions de formation que nous vous proposons dans le présent cahier.

## FORMATEUR-RICES

**Alain Armetta**, spécialiste de l'hygiène des équipements collectifs, ex-chargé de mission « entretien des EPLE » pour le Département du Val-de-Marne

**Laure Audeguy**, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPLE

**David Blondel**, référent technique des collègues pour le Département du Lot

**Marie-Agnès Bonnefoy-Delange**, consultante et formatrice, spécialiste de la gestion des ressources humaines et plus particulièrement de l'analyse des emplois, de la description des compétences et de l'ingénierie de la formation

**Marie Cornillon**, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPLE

**Caroline Deliry**, médiatrice et formatrice en Communication NonViolente ®

## EN BREF

- En intra
- Sur une ou deux journées
- Pour un groupe de secrétaires généraux-ales des EPLE : nouveaux-elles arrivant-es, membres d'un groupe de travail thématique, SG « relais », SG confronté-es à des difficultés dans la gestion des ATTEE, etc.
- Contenus et format adaptables
- Sur devis

## Des questions ? Des projets ?

Élisa Leccia, directrice de la formation  
T. 01 42 71 30 98 - el@education-territoires.com

# Accompagner les secrétaires généraux·ales des EPLE dans la prévention des risques psychosociaux chez les ATTEE

## Objectifs

- Connaître les facteurs professionnels associés aux situations de travail des ATTEE
- Approfondir les RPS et leurs manifestations
- Repérer des axes de progrès dans sa pratique d'encadrement d'équipe au service de la prévention

## Programme

- Les particularités de la situation de travail des ATTEE :
  - La double hiérarchie et les caractéristiques de l'animation fonctionnelle
  - L'organisation du travail dans les EPLE et les différentes modalités de mise en œuvre
- Les facteurs de RPS
  - Situer les RPS dans l'ensemble des risques professionnels
  - Les facteurs de risques professionnels des ATTEE
  - Les différents registres dans les RPS
  - Les signaux faibles en matière de prévention
- Les pratiques à développer
  - Analyser l'organisation du travail de son équipe et identifier les facteurs de risque
  - Améliorer ses pratiques d'animation d'équipe et prévenir les conflits avec et entre les agent-es
  - Favoriser la cohésion d'équipe et la coopération entre les agent-es
  - Motiver et valoriser le travail des agent-es
  - Renforcer le dialogue avec la collectivité
- Identifier des axes de progrès à privilégier dans sa pratique

## EN BREF

La formation apporte aux participant-es une vue complète sur les facteurs de RPS propres aux ATTEE et permet de mesurer l'importance de la contribution des secrétaires généraux·ales des EPLE en matière de prévention. Des exemples d'actions de prévention illustrent de manière concrète le propos et servent de support pour réfléchir aux marges d'évolution des pratiques. À travers des études de cas et des temps d'échange, les participant-es sont invité-es à interroger leurs pratiques professionnelles et à identifier des axes de progression dans leur gestion quotidienne des ATTEE.

## FORMATRICE RÉFÉRENTE

Marie-Agnès Bonnefoy-Delange

## POINT FORT

Temps d'échanges sur les pratiques des participant-es, identification d'axes de progrès à privilégier dans sa gestion des ATTEE

# Sensibiliser à une posture de manager favorisant la coopération et le bien-être au travail

## Objectifs

- Enrichir ses compétences comportementales et relationnelles de manager par la découverte des apports de la Communication NonViolente ® (CNV) pour la qualité des relations au travail
- Développer une attitude empathique et une assertivité qui favorisent la qualité des relations avec les ATTEE et la motivation à coopérer au sein de l'équipe
- Savoir s'exprimer de manière constructive au service du dialogue et des relations avec ses équipes, même en cas de tension relationnelle ou de désaccord
- Adopter une posture de manager sécurisante et inspirante pour l'équipe d'ATTEE

## Programme

- Les fondamentaux du processus de la CNV pour instaurer des relations de qualité
- Les habitudes de communication qui entraînent de la tension ou de la démotivation
- La formulation de retours authentiques et respectueux à ses équipes au service de la qualité du travail
- L'écoute empathique pour favoriser la confiance mutuelle, la motivation des agent-es et une organisation de travail adaptée
- L'importance de l'intention : quelles intentions relationnelles derrière les pratiques habituelles de communication avec son équipe ? Comment les mobiliser en conscience dans le cadre de la relation d'autorité ?

## PARTENAIRE



Déclic - CNV & éducation  
declic-cnveducation.org

## EN BREF

Par leurs pratiques de management, les secrétaires généraux-ales des EPLE ont un rôle clé à jouer pour favoriser le bien-être professionnel des ATTEE et instaurer un climat de travail favorable à la coopération avec et au sein des équipes. Or elles-ils sont avant tout formé-es par leur tutelle à la gestion des aspects matériels, financiers et administratifs de la vie de l'établissement. Face aux enjeux forts liés à la gestion et à l'animation des équipes d'ATTEE au sein des établissements, les collectivités ont intérêt à renforcer les compétences des secrétaires généraux-ales des EPLE en matière de management.

Fondé sur les apports de la Communication NonViolente ® (CNV), le module proposé permet aux participant-es de prendre conscience des conséquences de leurs habitudes de management et d'enrichir leur représentation des relations professionnelles et de la posture de manager.

## FORMATRICE RÉFÉRENTE

Caroline Deliry

## POINT FORT

Expérimentation à partir de situations vécues par les participant-es

# Sensibiliser à la prévention et à la gestion des conflits dans les équipes d'ATTEE

## Objectifs

- Développer sa capacité d'ancrage, d'écoute de soi et des autres en situation de tension et de conflit
- Renforcer sa capacité à écouter les émotions et les besoins de chacun-e afin de faciliter le dialogue indispensable à la résolution des conflits
- Explorer son rapport au conflit et envisager des pratiques de prévention et de gestion des conflits avec son équipe d'ATTEE

## Programme

- Les fondamentaux du processus de la Communication NonViolente ® (CNV) dans un contexte de tensions et d'incompréhension
- Rester en lien avec ses besoins et son intention en situation de tension grâce à l'auto-empathie
- Développer une écoute empathique pour entendre derrière des reproches et des jugements, les émotions et les besoins de chacun
- Revisiter des situations de conflits vécues pour identifier les forces et les faiblesses de sa pratique
- Réfléchir à des pratiques nouvelles de régulation des conflits avec son équipe
- Focus sur des pratiques avancées de gestion des conflits : la médiation et le système restauratif

## PARTENAIRE



Déclic - CNV & éducation  
declic-cnveducation.org

## EN BREF

Au quotidien, les secrétaires généraux-ales des EPLE sont inévitablement confronté-es à des conflits, que ce soit entre eux-elles et les agent-es qu'ils-elles encadrent ou entre les agent-es eux-elles-mêmes.

Les tensions et conflits font partie intégrante de la vie d'équipe mais on constate que la façon dont ils sont gérés conduit trop souvent encore à une dégradation des conditions et du climat de travail.

Pourtant, des conflits pris en charge rapidement et de manière adaptée, constituent des occasions de faire évoluer une organisation qui n'est pas ou plus satisfaisante.

La formation vise à renforcer les compétences des secrétaires généraux-ales des EPLE en matière de gestion des conflits, d'une part en leur apportant des outils pour faciliter le dialogue et pour développer leur capacité d'écoute des besoins de chacune des parties en conflit et d'autre part, en les sensibilisant à l'intérêt de mettre en place un système de prévention et de gestion des conflits avec leur équipe d'ATTEE.

Elle prend appui sur les apports de la Communication NonViolente ® (CNV) et de la justice restaurative.

## FORMATRICE RÉFÉRENTE

Caroline Deliry

## POINT FORT

Analyse de pratiques à partir de situations vécues par les participant-es et préfiguration d'une approche concrète de gestion des conflits au sein des équipes d'ATTEE

# Accompagner les secrétaires généraux·ales des EPLE dans la gestion financière des compétences partagées

## Objectifs

- Mettre en œuvre le service de restauration et d'hébergement défini par la collectivité en garantissant la qualité du service et la maîtrise des dépenses
- Comprendre les composantes du fonds de roulement pour le mobiliser de manière à préserver la santé financière de l'établissement tout en optimisant les moyens alloués par la collectivité
- Connaître l'impact des immobilisations sur le budget et le compte financier
- Sensibiliser les secrétaires généraux·ales des EPLE à l'enjeu de leur contribution au contrôle interne de gestion financière et comptable assuré par l'agent comptable

## Programme

- La gestion du SRH
  - L'analyse des coûts du SRH : passer d'une logique administrative à une logique analytique
  - Les modalités d'évaluation des charges de fonctionnement et du reversement à la collectivité
  - Les pratiques de tarification de la collectivité et ses incidences sur la gestion
  - Études de cas à partir de budgets et de comptes financiers
- L'usage du fonds de roulement
  - L'analyse des différentes composantes du fonds de roulement
  - Le calcul de l'autonomie financière
  - Le suivi des décisions budgétaires modificatives de prélèvement et l'anticipation des variations du fonds de roulement
- La gestion des immobilisations
  - Pourquoi immobiliser ? La valorisation du patrimoine de l'EPLE
  - L'inscription au bilan
  - Les écritures d'amortissement et leur incidence sur le résultat de l'exercice
- La contribution au contrôle interne de gestion financière et comptable : optimiser ses pratiques de gestion budgétaire au service du contrôle interne comptable

## EN BREF

En 2021, la charte des pratiques de pilotage en EPLE insistait sur l'évolution de la fonction administrative dans l'établissement et le rôle primordial attribué au·à la secrétaire général·e d'EPLE. L'année suivante, la loi dite 3DS, introduisait l'autorité fonctionnelle de la collectivité sur ces secrétaires généraux·ales des EPLE avec l'objectif d'assurer une meilleure articulation entre les responsables des EPLE et leurs collectivités territoriales de rattachement.

Dans ce contexte d'évolution institutionnelle, la formation vise à les sensibiliser aux enjeux liés à la gestion financière des compétences partagées avec la collectivité et à promouvoir des pratiques au service des intérêts de la collectivité et de la santé financière de l'EPLE.

## FORMATRICE RÉFÉRENTE

Laure Audeguy

## POINT FORT

Études de cas et illustration à partir de documents budgétaires

# Impliquer les secrétaires généraux·ales des EPLE dans l'organisation de la mission d'entretien et l'encadrement des ATTEE

## Objectifs

- Disposer de connaissances actualisées sur les matériels et techniques de nettoyage et d'entretien adaptés au contexte scolaire
- Disposer d'outils pour dresser un diagnostic complet de l'établissement et définir un cahier des charges des prestations adapté
- Être en mesure de définir et d'assurer le suivi de l'organisation du travail des ATTEE

## Programme

- Le diagnostic d'un établissement
- La structure des espaces à nettoyer
- Les types de matériaux de surfaces et leurs caractéristiques
- Le taux d'encombrement
- L'analyse des contraintes organisationnelles, pédagogiques et structurelles
- L'analyse du plan matériel
- L'analyse des ressources humaines
- Le cahier des charges des prestations attendues
- Les différents ratios
- L'organisation générale du service
- Un management participatif des ATTEE
- La coordination avec la collectivité
- Les derniers matériels de nettoyage :  
présentation et démonstration
  - Chariot de ménage en mode pré-imprégnation
  - Centrale de dilution connectée
  - Laveuse moquette
  - Balayeuse moquette
  - Aspiro-brosseur
  - Auto-laveuse
  - Nettoyeur sanitaire sans contact
  - Petits matériels ergonomiques d'essuyage et de balayage

## EN BREF

La formation apporte aux participant·es des outils concrets pour organiser de manière efficace et évolutive le travail des équipes d'ATTEE en charge de l'entretien.

En effet, l'organisation de la mission d'entretien d'un EPLE est une tâche complexe et exigeante pour les secrétaires généraux·ales des EPLE qui doivent être en mesure de dresser un diagnostic complet de leur établissement, de tenir compte de contraintes nombreuses et variées (ressources humaines, structure du bâti, revêtements, ...), de choisir des matériels adaptés, d'accompagner les agent·es dans leurs pratiques, etc.

## FORMATEUR RÉFÉRENT

Alain Armetta

## POINT FORT

Présentation de méthodes de travail directement transposables et démonstration de matériels

# Impliquer les secrétaires généraux·ales des EPLE dans l'organisation de la mission de maintenance

## Objectifs

- Comprendre le rôle d'un·e agent·e de maintenance
- Appréhender les risques du métier
- Évaluer les limites d'intervention de l'agent·e
- Être en capacité d'organiser le travail de l'agent·e

## Programme

- La maintenance d'un établissement
  - Les documents de cadrage de la collectivité : fiche de poste de l'agent·e et référentiel
  - Les sujets prioritaires pour les secrétaires généraux·ales des EPLE
- Sécurité et sûreté d'un établissement
  - Sécurité et sûreté : définitions et organes installés
  - Les contrats de vérification et d'entretien obligatoires
  - Les missions de l'agent·e et son organisation de travail
- La prévention des risques pour l'agent·e
  - EPI et EPC
  - Locaux à risque
- La maintenance préventive
  - Définition
  - Les grands principes d'organisation
  - Les espaces verts
  - Amiante : les limites d'intervention de l'agent·e
  - Légionnelle : les interventions à prévoir
- La maintenance curative
  - Définition
  - Les habilitations électriques de l'agent·e
  - Les limites d'intervention :
    - Électricité
    - Plomberie / sanitaire
    - Serrurerie / vitrerie
    - Peinture / carrelage
  - L'organigramme des clés
- Les tâches annexes
  - Une zone grise et des pratiques variables selon les établissements
  - Des limites à respecter en lien avec la responsabilité de l'agent·e

## EN BREF

La formation est destinée à sensibiliser les secrétaires généraux·ales des EPLE aux spécificités du métier d'agent·e de maintenance et à promouvoir une professionnalisation des pratiques. En effet, elles sont souvent très variables d'un établissement à l'autre et un effort de rationalisation de la mission gagne à être entrepris pour garantir une maintenance satisfaisante des bâtiments et des équipements techniques. Les enjeux pour la collectivité s'avèrent importants, notamment pour la préservation de son patrimoine et la maîtrise de ses dépenses.

## FORMATEUR RÉFÉRENT

David Blondel

## POINT FORT

Présentation de méthodes de travail et d'outils directement transposables et remise de documents techniques

## Stagiaire

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Direction : .....

Service : .....

Tél : ..... Mail : .....

J'accepte qu'Éducation & Territoires utilise cette adresse mail pour m'envoyer des informations sur ses formations

## Stage

Intitulé : .....

Date(s) : ..... Prix net (non assujetti à la TVA) : .....

## Collectivité

Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

## Service formation

Contact : .....

Direction : .....

Tél : .....

Mail : .....

## Références de facturation

SIRET : .....

Code service : .....

N° de marché : .....

N° d'engagement : .....

La facture et l'attestation de présence sont déposées conjointement sur le portail Chorus.  
La facture vaut convention simplifiée.

### Annulation d'inscription

- Toute annulation d'inscription doit être notifiée à Éducation & Territoires par écrit par le service formation.
- En cas de désistement intervenant moins de 6 jours ouvrables avant le démarrage du stage, l'intégralité du coût de la formation est dûe.
- Jusqu'à l'ouverture du stage, la collectivité a la possibilité de remplacer le-la participant-e inscrit-e par un-e agent-e au profil équivalent. La demande de remplacement doit être adressée par écrit.

## Date et signature

# CALENDRIER 2025

Les dates de stage sont susceptibles de changer en cours d'année, nous vous invitons donc à consulter régulièrement le calendrier des formations mis à jour sur notre site Internet : [www.education-territoires.com](http://www.education-territoires.com)

	DATES	INTITULÉ	LIEU	DURÉE	PAGE
JANVIER	Jeu. 16 - Ven. 17	La dotation globale de fonctionnement des EPLE	Paris	2 jours	20
	Jeu. 23 - Ven. 24	Mettre en œuvre l'autorité fonctionnelle sur les secrétaires généraux-ales des EPLE	Paris	2 jours	9
	Jeu. 23 - Ven. 24	Repérer les situations de risques psychosociaux chez les ATTEE	Paris	2 jours	35
	Jeu. 30 - Ven. 31	Compétences et responsabilités de la collectivité dans le champ de l'éducation	Paris	2 jours	7
FEV.	Jeu. 6	Approfondissement DGF - Calcul de la part EPS	À distance	0,5 jour	21
MARS	Jeu. 13 - Ven. 14	L'analyse des comptes financiers des EPLE (1 <sup>e</sup> session)	Paris	4 jours (2+2)	23
	Jeu. 13 - Ven. 14	La convention bipartite entre la collectivité et l'EPLE à l'heure de la loi 3DS	Paris	2 jours	8
	Mar. 18	Équipements et produits pour l'entretien des EPLE : état des lieux et tendances	À distance	0,5 jour	37
	Jeu. 20	Données de l'Éducation nationale au service du pilotage des politiques éducatives des collectivités	À distance	0,5 jour	11
	Jeu. 20	EPLFPA : maîtriser les spécificités juridiques, budgétaires et financières	À distance	1 jour	28
	Mar. 25	Approfondissement DGF - Écrêtement et fonds de roulement	À distance	0,5 jour	21
	Jeu. 27	Actualiser les modalités du cofinancement des cités scolaires	À distance	1 jour	26
	Jeu. 27	De la restriction d'aptitude à l'aménagement du poste de l'ATTEE	À distance	0,5 jour	36
AVR.	Jeu. 3 - Ven. 4	L'analyse des comptes financiers des EPLE (2 <sup>e</sup> session)	Paris	4 jours (2+2)	23
MAI	Mar. 6	Analyser la santé financière des EPLFPA	À distance	1 jour	28
	Jeu. 15 - Ven. 16	Gestion financière du service de restauration et d'hébergement	Paris	2 jours	24
	Jeu. 22 - Ven. 23	Le dialogue de gestion entre la collectivité et l'EPLE	Paris	2 jours	10
	Mar. 27	Évaluer les politiques éducatives des collectivités : clés méthodologiques et retours d'expérience	À distance	1 jour	17
JUIN	Mar. 3	Définir les niveaux de service attendus en matière d'entretien des EPLE	À distance	0,5 jour	38
	Jeu. 5	Les essentiels du numérique éducatif	À distance	1 jour	16
	Jeu. 12	La santé financière de l'EPLE - Ratios et tableaux de bord	Paris	1 jour	23
	Mar. 17	Les contrats liés aux bâtiments des EPLE : quelles modalités de gestion et de financement ?	À distance	1 jour	15
	Mar. 24	Les modalités de calcul du forfait d'externat	À distance	1 jour	27
SEPT.	Jeu. 18 - Ven. 19	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE (1 <sup>e</sup> session)	Paris	4 jours 2+2	22
	Mar. 23	Mettre en place des pratiques d'entretien environnemental et durable en EPLE	À distance	0,5 jour	39
	Mar. 30	Ressources numériques : quelles obligations et quelles marges d'action pour les collectivités ?	À distance	0,5 jour	16
OCTOBRE	Jeu. 2 - Ven. 3	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE (2 <sup>e</sup> session)	Paris	4 jours 2+2	22
	Mar. 7	Éducation au développement durable : quelle contribution pour les Départements et les Régions ?	À distance	0,5 jour	13
	Jeu. 9 - Ven. 10	Construire une politique de sectorisation scolaire	Paris	2 jours	30
	Jeu. 9 - Ven. 10	Les logements de fonction des EPLE	Paris	2 jours	14
	Jeu. 16 - Ven. 17	Répartition des emplois des ATTEE et référentiels de niveaux de service	Paris	2 jours	34
	Jeu. 16 - Ven. 17	Conduire une politique en faveur de la restauration scolaire	Paris	2 jours	12
NOVEMBRE	Jeu. 13 - Ven. 14	Penser la place des collectivités dans l'enseignement supérieur et la recherche	Paris	2 jours	18
	Mar. 18	Mesurer la capacité d'accueil des établissements	À distance	1 jour	32
	Jeu. 20 - Ven. 21	Entraînement au contrôle des budgets - Pratique du contrôle et du règlement conjoint	Paris	2 jours	22
	Jeu. 27 - Ven. 28	Organiser la mission de maintenance des bâtiments scolaires	Paris	2 jours	40
	Jeu. 27 - Ven. 28	Créer, fusionner et fermer des EPLE	Paris	2 jours	32
DÉC.	Jeu. 4 - Ven. 5	Financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS	Paris	2 jours	25
	Mar. 9	Mettre en œuvre la sectorisation scolaire et les projections démographiques	À distance	1 jour	31

Bulletin d'inscription ci-contre, également téléchargeable sur notre site Internet.

## éducation & territoires

57, rue Meslay - 75003 Paris

Tél : 01 42 71 30 98

[contact@education-territoires.com](mailto:contact@education-territoires.com)

SAS au capital de 80 000€ - RCS Paris B 443735790

Organisme de formation déclaré sous le n°11 75 386 91 75  
auprès de la Préfecture de la Région Île-de-France

Le texte du catalogue est composé  
avec le caractère Minuscule,  
dessiné par Thomas Huët-Marchand  
[256tm.com](http://256tm.com)



FABRICATION MAISON 2024 / IMPRIMERIE MAUGEIN  
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES :  
GILLES BASSIGNAC & JEAN-MICHEL TURPIN